



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

FMI
**

Dates Formations

PROCES VERBAUX

Comité de Direction
**

CDA
**

Statuts &
Règlements
**

Organisation des
Championnats &
Coupes
**

Football à Effectif
Réduit
**

Futsal
**

Calendriers
**

ANNEXES

Amendes
**

COMMUNIQUE

Un de nos « Arbitres » officiel a été victime d'une agression intolérable dimanche dernier en catégorie « Anciens ».

Le District ne peut pas cautionner ce geste inacceptable et décide de prendre des mesures fortes et rapides afin d'afficher clairement son opposition à toute forme de violence sur les stades et d'assurer le corps arbitral de tout son soutien.

De ce fait, le Bureau du Comité de Direction, réuni ce jour (26 Avril 2022), a pris la décision de reporter toutes les rencontres départementales des catégories « ANCIENS » et « CDM » toutes divisions, ainsi que les +45 ans et +55 ans programmées le **Dimanche 08 Mai 2022**, et invite tous les clubs à afficher leur totale solidarité en n'organisant aucun match amical sur cette même date dans ces mêmes catégories et au corps arbitral de ne répondre à aucune sollicitation pour diriger d'éventuelles rencontres.

Des réunions de partage, d'échanges et de sensibilisation vont être proposées pour ces catégories rapidement.

Ces dispositions visent à sensibiliser tous les acteurs de notre Football ainsi que les Collectivités Territoriales et Services de l'Etat, sur la gravité de la situation et sur les responsabilités respectives dans la lutte et la prévention des actes de violence, ainsi que leur gestion dès lors qu'ils se sont déroulés.

Merci à toutes et tous pour votre compréhension, soyons solidaires pour éradiquer sur nos compétitions de tels actes, sachant que les violences sont une atteinte grave aux droits humains fondamentaux des personnes, et à leur intégrité physique et psychique.

RAPPEL

10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, **les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, (les deux dernières journées pour le championnat séniors D1) le même jour (à l'heure officielle. (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison).**

La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations.

MEDAILLES DISTRICT 94

Pour la saison 2021/2022 est reconduit le contingent de médailles District du Val de Marne de Football attribuées aux dirigeants ne faisant pas partie des Commissions.

Les candidatures (*bulletin en annexe du journal*) doivent obligatoirement être présentées par les Présidents de clubs et seront examinées par le Comité de Direction du District du Val de Marne de Football.



Condition d'attribution :

- Posséder une licence dirigeant(e)

◆ Pouvoir justifier au minimum de 15 années au service du même club.

Jusqu'au 31 Mai 2022 (aucune demande ne sera acceptée après cette date).


Egalement
Consultable sur
notre site
internet

[http://
districtvaldemarne.fff
.fr/documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)



Edition N° 580 du Jeudi 28 Avril 2022

COMMUNIQUES

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

***Documents & * Procès-Verbaux**

DONS AUX ŒUVRES « FRAIS ENGAGÉS PAR LES BENEVOLES »

Pour les IMPOTS 2021 (Déclaration 2022 - (Voir explication sur la fiche pratique)

Conditions d'éligibilité

Associations concernées

L'association doit mener des actions d'intérêt général et présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, etc...

Organismes d'utilité publique, d'intérêt général ou politiques : vous pourrez déduire jusqu'à **66%** des dons annuels, retenus dans une limite de **20% du revenu net imposable**.

Bénévoles concernés

Membres bénévoles de l'association, participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.

À noter : s'agissant d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, le dispositif ne présente un intérêt que pour les bénévoles imposables à l'impôt sur le revenu.

(DOSSIER COMPLET EN ANNEXE DU JOURNAL)



RESULTAT ½ Finale COUPE NATIONALE FUTSAL

Date	Match	Résultat
<u>23/04/2022</u>	<u>Kb Futsal 1 - Nantes Metrop Futsal 1</u>	2-4

Félicitations au club du Kremlin Bicêtre Futsal pour son beau parcours

TIRAGE ½ Finale COUPE DE FRANCE FOOTBALL ENTREPRISE

Equipes	Résultat
<u>07/05/2022</u>	<u>Apsap 94 E. Roux 1 - Espace Foot Fc 1</u>

L'APSAP Emile Roux poursuit son parcours historique en surclassant les Cheminots Stéphanois (4-0) pour atteindre le dernier carré de la compétition pour la première fois de son histoire. Le club du Val-de-Marne affrontera le FC Espace Foot (Nouvelle-Aquitaine).

INFORMATIONS SANCTIONS SEPTEMBRE 2021 à MARS 2022

La Commission Départementale de Discipline de notre District, a notamment pris les sanctions suivantes :

- **3 mois de suspension fermes**, Motif : Complicité de substitution d'identité.
- **1 an de suspension ferme** et 6 mois avec sursis, Motif : Coups et blessures sur un joueur en tant que dirigeant, et fraude sur identité,
- **10 matches fermes de suspension**, Motif : Menaces, intimidation et coups ayant entraîné une blessure.

- Suspension de terrain - 2 matches avec sursis**. Motif : envahissement de terrain.
- 18 mois de suspension fermes**, Motif : Comportement violent et agressif et entrée sur le terrain sans autorisation de l'arbitre
- 10 matches de suspension fermes**, Motif : A pénétré sur le terrain sans autorisation et cherché l'affrontement avec une attitude agressive envers l'arbitre central
- **4 ans de suspension fermes**, Motif : Coup volontaire envers officiel après match, sans ITT.
- **3 ans de suspension fermes**, Motif : Coups volontaires à joueur adverse avec ITT ≥ 8 jours,
- **12 matches de suspension fermes**, Motif : Propos menaçants et intimidation envers l'arbitre officiel, à l'issue du match
- **3 mois de suspension fermes**, Motif : Fraude sur identité
- **3 mois de suspension fermes**, Motif de complicité de fraude sur identité
- **1 an de suspension ferme**, Motif : Fraude sur identité
- **10 matchs de suspension fermes**, Motif : Menaces verbales, propos grossiers et injurieux, pendant et après match envers l'arbitre officiel,
- **Mise « hors compétition » ANCIENS D2 poule B**
- Retrait de 10 points au classement SENIORS D2 A**, Motif : Fraude sur identité de joueur,
- 6 mois de suspension fermes**, Motif : Fraude sur identité aggravée par son refus de reconnaître la version de l'arbitre officiel
- 3 mois de suspension fermes**, Motif : Complicité fraude sur identité
- 3 ans de suspension fermes**, Motif : Actes de brutalité sans blessure après match d'un dirigeant envers l'arbitre central
- 12 matchs de suspension fermes**, Motif : Intimidation verbale ou physique de joueur à officiel durant le match
- 18 mois de suspension fermes**, Motif : Intimidation verbale ou physique de joueur-dirigeant à officiel durant le match
- **12 matchs de suspension fermes**, Motif : Menaces et intimidations verbales et physiques envers officiel durant et après match et refus de quitter le terrain après son expulsion
- **10 matchs de suspension fermes**, Motif : Acte de brutalité envers joueur adverse hors action de jeu
- **Mise hors compétition et jusqu'à la fin de la saison en CDM D2**, Motif : fraude sur l'identité de plusieurs joueurs,
- **3 mois de suspension fermes**, Motif : complicité de fraude sur identité.

Une diffusion mensuelle des sanctions présent par la Commission Départementale de Discipline est faite en espérant que celle-ci aura un effet de dissuasion envers tous les acteurs d'une rencontre de Football et surtout une prise de conscience.

Affichez dans vos vestiaires l'intégralité du barème disciplinaire afin que vos licenciés prennent conscience de la gravité, voire de l'extrême gravité de certains actes.

Il est rappelé que le District a pour compétence de prononcer des sanctions au niveau Départementale.

La sanction n'est utile que si elle est **PÉDAGOGIQUE**.

Le but recherché est de mettre un terme aux comportements individuels ou collectifs qui n'ont pas leur place dans notre **SPORT**.

**AU DELA D'UNE SEVERITÉ ACCRUE, C'EST NOTRE VOLONTÉ DE CONJUGER
« RESPECT et FAIR-PLAY » QUI DOIT ÊTRE COMPRISE PAR TOUS.**

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

AVIS AUX CLUBS – REFERENT COVID 19

Afin d'accompagner les clubs et de les aider au mieux dans l'organisation des matches en raison du contexte lié à la pandémie (pass sanitaire, ...),

Le District a décidé de réactiver la boîte messagerie spécifique mise en place à l'issue du premier confinement.

Cette adresse messagerie spécifique district94.covid19@gmail.com doit permettre aux clubs de faire remonter les questions, les problématiques, les situations qu'ils rencontrent.

Le District leur apportera le plus rapidement possible les réponses appropriées éventuellement après consultation des instances ou des experts en charge de ces sujets.

A titre de rappel, merci d'inscrire sur FOOTCLUB référent(e) COVID-19

LES OBLIGATIONS (RSG 94)

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES dont 2 parmi U14, U16, U18. Une équipe U20 peut remplacer la troisième.

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

11.2 - L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l'équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3^{ème} forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassé pour fraude).

TERRAINS IMPRATICABLES

Procédure à faire avant VENDREDI 12H00

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en *écrivant lisiblement sans omettre de préciser* sur le formulaire prévu à cet effet (*Site internet du District – Rubrique Formulaires – divers : «formulaire terrain(s) impraticable(s)»*) : * n° du match * catégorie * division et groupe * équipes en présence Sans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué. (*arrêté municipal + liste des matchs*) .

Article 20 - Matches Remis – Dérogations

20.6.1 Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.fff.fr, au plus tard le vendredi 12h, **précisant les rencontres concernées** se déroulant le samedi ou le dimanche ou le dernier jour ouvrable 12 heures, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12h00) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier. Toutefois, pour favoriser le bon déroulement de la compétition (championnat ou coupe), le District peut, avec l'accord écrit du club initialement désigné en qualité de visiteur, et si l'état de son terrain le permet, procéder à l'inversion de la rencontre, sous réserve, pour une rencontre de Championnat, du respect des dispositions de l'alinéa 4 du présent article. En cas de non respect du délai de déclaration de l'impraticabilité du terrain défini ci-dessus, la rencontre reste fixée à la date prévue pour son déroulement et l'arbitre et les joueurs des clubs concernés sont tenus d'être présents sur le lieu de celle-ci. Il est établi une feuille de match qui est expédiée dans les vingt quatre heures à l'organisme gestionnaire de la compétition et l'arbitre adresse un rapport dans lequel il précisera si le terrain était, selon lui, praticable ou non. Il est toutefois, précisé, qu'en aucun cas, un arbitre ne peut s'opposer à la fermeture du terrain pour cause d'impraticabilité, décidée par l'autorité en charge de sa gestion et ce, même s'il le juge praticable. Si l'information quant à l'impraticabilité du terrain est communiquée à l'arbitre le jour de la rencontre, les formalités administratives précitées doivent être accomplies.

20.6.2 Si le gestionnaire du terrain est une commune, l'information officielle quant à l'impraticabilité du terrain soit se présenter sous la forme d'un arrêté municipal. Dans les autres cas, le document officiel peut se présenter sous la forme d'une attestation et doit être signée du Président de l'autorité en charge de la gestion du terrain ou d'une personne dûment habilitée à cet effet.

20.6.3 Dans tous les cas énoncés ci-dessus, la Commission compétente appréciera, en fonction des éléments qui lui seront communiqués, s'il y a lieu ou non, de reporter la rencontre à une date ultérieure, étant précisé qu'elle a la possibilité d'infliger la perte par pénalité de la rencontre au club recevant dans le cas où la décision de ne pas faire jouer la rencontre serait fondée sur un motif dilatoire.

En cas d'impraticabilité prolongée, la commission d'organisation compétente peut **pour une rencontre de championnat demander au club concerné de fournir un terrain de repli pour sa ou ses prochaines rencontres à domicile**. Inverser une rencontre de Coupe lors de la fixation d'une nouvelle date **ou lors du tour suivant**. Les clubs doivent se renseigner sur la praticabilité des terrains en consultant le site Internet du District du Val de Marne de Football – Rubrique Clubs – Agenda de la semaine, ou en téléphonant au District du Val de Marne de Football jusqu'au vendredi.

INFOS DIVERSES

Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- **En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus**

- **Hors période : du 16 juillet au 31 janvier**

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

Rappels :

. Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

. Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

. Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.

Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

Précision suite à la saison blanche :

Sur la durée de validité du cachet mutation

Il ne figure aucune mention explicite dans le PV du COMEX du 06.05.2021 sur les conséquences de la saison blanche sur la durée de validité du cachet mutation.

Toutefois, il est indiqué dans ledit PV que : « toutes les décisions des textes fédéraux non visées par les décisions ci-dessus s'appliqueront normalement en vue de la saison 2021/2022 ».

Dès lors, les dispositions de l'article 115 des RG de la FFF (cachet mutation valable pour une période d'un an révolu à compter de la date d'enregistrement de la licence) s'appliquent normalement malgré la saison blanche 2020/2021.

A titre d'exemple, un joueur ayant changé de club en période normale pour la saison 2020/2021 et qui réside dans le même club pour la saison 2021/2022, sera titulaire d'une licence « R » 2021/2022 sur laquelle ne sera pas apposé de cachet mutation et ce, indépendamment du fait qu'il ait ou non disputé des rencontres officielles avec son club.

TOURNOIS PROVINCE

Le FOOTBALL CLUB SOLÉRIEN, club des Pyrénées-Orientales, organise son 35ème TOURNOI INTERNATIONAL DU RIBÉRAL les 4 et 5 juin 2022 (Pentecôte) en catégories U11, U13, U15 et U17

Contact : Laurent Balluais - 07.81.98.42.56 (après 19h00)

Internet : www.fclesoler.com rubrique Tournoi du Ribéral 2022

Le FCPortes d'Océan 17 organise son tournoi de pentecôte qui aura lieu les 4,5 et 6 juin 2022 au stade de St Sulpice de Royan

Pour les catégories suivantes:

* U11 - U13 : samedi 4 juin 2022.

* U15F- U18F: dimanche 5 juin 2022.

* U17 : lundi 6 juin 2022.

Contact : Responsable tournoi: **Damien CASTILLO** au 06-68-37-00-16

e-mail: damien.castillo17@icloud.com

Le club de l'US Selommes (41) organise ses tournois de l'Ascension

*Pour les catégories U11/U13/U15 le jeudi 26 mai 2022,

*Pour les catégories U7/U9 le samedi 28 mai 2022.

Contact : **MONIEZ Vincent** 06.28.27.42.96, tournoi.selommes@orange.fr

Amicale de Lucé Football (28110) organise son ALF Champions Cup U7 à U13 le dimanche 3 juillet 2022

Contact : Romain BROSED 02 37 34 07 99 am.luce.foot@gmail.com

Le FC JARD – AVRILLE organise sa 1ère édition de la Yellow' Cup. « Tournoi national U12-U13 » à Jard sur Mer en Vendée les Samedi 4 et Dimanche 5 Juin 2022.

Contact : 06.11.49.77.63.



Le FC St Georges s/Eure (périphérie de Chartres)

Organise ses habituels Tournois Jeunes (**de U6 à U15**) de fin de saison les **Samedi 18 & Dimanche 19 juin 2022**

Site : www.fcsgs.footeo.com.

Contact : téléphone 06.74.82.88.76 (Président) / 06.67.36.08.79 (Secrétaire) ou par mail 518760@lcfoot.fr.



DEMANDE DE MEDAILLE



Au titre de dirigeant(e)s de clubs

SAISON 2021 /2022

Remise à l'Assemblée Générale du District 94
(Octobre 2022)

JE SOUSSIGNÉ(E) :

PRÉSIDENT(E) DU CLUB :

SOLLICITE L'ATTRIBUTION D'UNE MÉDAILLE **DISTRICT** POUR :

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

DATE DE NAISSANCE :

LICENCE DIRIGEANT N° :

DIRIGEANT / EDUCATEUR AU CLUB DEPUIS (ANNÉE) :

RÉFÉRENCE DIRIGEANT / EDUCATEUR :

.....

.....

RÉFÉRENCE JOUEUR (FACULTATIF) :

.....

.....

JE SOLLICITE POUR CETTE PERSONNE LA MEDAILLE :

BRONZE (1) - 15 années en tant que Dirigeant au sein du club sont nécessaires

ARGENT (1) - 5 années d'ancienneté depuis la médaille de Bronze

VERMEIL (1) - 5 années d'ancienneté depuis la médaille d'Argent

OR (1) - 5 années d'ancienneté depuis la médaille de Vermeille

(1) ENTOURER LA MENTION UTILE

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE D'ARGENT, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE DE BRONZE |_|_|_|_|

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE DE VERMEIL, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE D'ARGENT |_|_|_|_|

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE D'OR, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE DEVERMEIL |_|_|_|_|

A

SIGNATURE ET CACHET DU CLUB

LE

FICHE PRATIQUE - MESURES EN FAVEUR DU BENEVOLAT « FRAIS ENGAGES PAR LES BENEVOLES »

DONS AUX ŒUVRES (2021) **Sur les IMPOTS 2022**



Réduction d'impôt

Les dons aux associations permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt. Son montant est égal à 66 % des sommes versées pour les dons aux organismes d'intérêt général (dans la limite de 20 % du revenu) et à 75 % de ces sommes pour les dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté (là aussi dans la limite d'un certain plafond).

- 1- Je fais un Don à une ou plusieurs Association **AVANT 31 Décembre 2021**
- 2- En mai 2022 je remplis ma déclaration de revenus et j'indique le montant total de mes dons 2021



**case 7UF de la
déclaration**

- 3- En septembre 2022, l'administration fiscale me verse le montant de ma réduction fiscale sur mes dons 2021
-

Conditions d'éligibilité

Associations concernées

L'association doit mener des actions d'intérêt général et présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, etc...

Organismes d'utilité publique, d'intérêt général ou politiques : vous pourrez déduire jusqu'à **66%** des dons annuels, retenus **dans une limite de 20% du revenu net imposable**.

Bénévoles concernés

Membres bénévoles de l'association, participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.

À noter : s'agissant d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, le dispositif ne présente un intérêt que pour les bénévoles **imposables à l'impôt sur le revenu**.

Dépenses et montants concernés

Justification des dépenses

Ouvrent droit à réduction d'impôt à hauteur de leur montant les dépenses engagées strictement en vue de la réalisation des activités ou des projets de l'association et dûment justifiées (*Fiche « FRAIS ENGAGES DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE BENEVOLE »*)

L'association conserve les justificatifs.

Dépenses liées à l'usure d'un véhicule personnel

Le remboursement des frais de voiture automobile, vélomoteur, scooter ou moto peut être calculé à l'aide du barème spécifique défini par l'administration fiscale.

Barème relatif aux frais engagés personnellement dans le cadre d'une activité bénévole	
Type de véhicule	Par kilomètre parcouru
Véhicules automobiles	0,321 €
Vélomoteurs, scooters, motos	0,125 €

Pièces complémentaires

Renonciation au remboursement

Le bénévole doit renoncer expressément au remboursement des dépenses engagées pour le compte de l'association par mention manuscrite sur les justificatifs telle que "je soussigné (nom, prénom) renonce au remboursement des dépenses démontrées par les pièces ci-jointes pour un montant de x €".

Reçu fiscal

L'association délivre ensuite un reçu au membre reprenant le montant, conforme à un modèle fixé réglementairement (**Reçu 11580-03**).

Report des montants dans la comptabilité

Le montant du reçu doit figurer en produits (dans la colonne "recettes") dans la comptabilité de l'association, parmi les dons de particuliers. Les dépenses remboursées doivent être ventilées parmi les charges (dans la colonne "dépenses").

Calcul de la réduction d'impôt

Taux de réduction

La réduction d'impôt est égale à un certain pourcentage du montant déclaré des frais non remboursés qui varie suivant la nature de la structure à laquelle le non-remboursement profite.

Type d'organisme	Montant ouvrant droit à la réduction d'impôt	Réduction maximale
Œuvre d'intérêt général ou d'utilité publique	66 % des sommes versées	20 % du revenu imposable

- **66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable, dans les autres cas (DISTRICTS / CLUBS)**

Dons à des organismes d'intérêt général : case 7UF de la déclaration

Plafonnement : Les excédents (au-delà de 20% du revenu imposable) **peuvent être reportés sur les 5 années suivantes.**



N° 11580*03

Reçu au titre des dons

Numéro d'ordre du reçu

à certains organismes d'intérêt général

Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination :

.....

Adresse :

N°..... Rue.....

Code postal Commune

Objet :

.....

.....

.....

Cochez la case concernée (1) :

- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/...../..... publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du/...../.....
- Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- Fondation d'entreprise
- Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- Musée de France
- Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
- Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
- Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).
- Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)
- Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)
- Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)
- Agence nationale de la recherche (ANR)
- Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- Autre organisme :

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

Donateur

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Code postal **Commune**

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

euros

Somme en toutes lettres :

Date du versement ou du don :/...../.....

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : 200 du CGI 238 bis du CGI 885-0 V bis A du CGI

Forme du don :

Acte authentique Acte sous seing privé Déclaration de don manuel Autres

Nature du don :

Numéraire Titres de sociétés cotés Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature

...../...../.....



F.M.I

Quelques précisions pour mieux vous aider

Une seule préparation du LUNDI au VENDREDI sur : <https://fmi.fff.fr/>

1. Se connecter avec ses identifiants Footclubs
2. Récupérer vos rencontres » en haut pour lesquelles vous avez le droit Footclubs (*)
3. Charger les données » à droite de la ligne de votre match
4. Icône « Préparer la rencontre » en bas à gauche de l'écran
5. Composer votre équipe ou « charger une équipe-type »
6. Enregistrer la composition » en bas à droite de l'écran

Le club VISITEUR doit « transférer sa composition » **la veille du match au plus tard.**

Le matin du match, **seul le club RECEVANT « charge les données » du match sur la tablette utilisée pour la rencontre (avec accès internet).**

Lorsque la FMI ne peut pas être utilisée (problème technique), **une feuille de match papier doit obligatoirement être réalisée avant match.**

Rappel : pas besoin de connexion internet le jour du match

(*) Important : Pour pouvoir faire toutes les démarches s'assurer des droits attribués « GESTION FMI » sur **FOOTCLUB :**

FOOTCLUB ensuite **ORGANISATION** ensuite **IDENTIFIANTS FOOTCLUB** ensuite sélection une personne, s'assurer que la case **GESTION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE** est bien cochée puis lui donner les autorisations par rapport aux équipes pour lesquelles il devra faire la **FMI** (*renouveler l'opération pour chaque utilisateur*)

A la une de notre site internet toutes les informations FMI :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/video/fmi/>

Expiration automatique des mots de passe

Les mots de passe Footclubs expirent automatiquement le 30 Juin et le 31 Décembre.

Chacun doit renouveler son mot de passe au **1er Juillet et au 1er Janvier** sur

<https://fmi.fff.fr/assistance/>



Du changement pour nos formations !

Dorénavant, la procédure d'inscription aux différents modules de Formations et Certifications se déroulant dans le Val de Marne est entièrement gérée par le District du Val de Marne de Football.



Comment s'inscrire ?



Formation Educateur

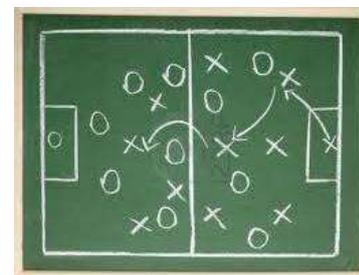
- Se connecter à l'adresse <https://districtvaldemarne.fff.fr>
- Cliquer sur « **FORMATIONS** » puis « **INSCRIPTION EDUCATEURS** »
- Cliquer sur le module, ou la catégorie, souhaité en bas de page
- « Consulter la liste des sessions »
- Choisir sa formation « **94** » puis «**Récupérer le dossier de candidature**» à compléter et à enregistrer
- Cliquer sur «**s'inscrire à la formation**», afin de formaliser son inscription
- Ajouter en pièce jointe votre dossier candidature intégralement rempli puis valider votre inscription

Comment payer ?



Paiement de la formation, soit :

- **Prélèvement club :**
Courriel officiel du club, confirmant la prise en charge de la formation
- **Virement bancaire (RIB Joint):**
Envoyer par mail la preuve du virement (photo)+
nom / prénom / formation concernée
- **Chèque :**
A déposer au District ou à envoyer par courrier
- **Espèces :**
A déposer au District



VERS QUI S'ADRESSER ?

Au **01.55.96.11.02**

Mail : formation@districtvaldemarne.fff.fr



ATTENTION !! Les dossiers ne seront validés qu'à réception du règlement.



Afin de vous accompagner au mieux dans votre processus de formation, d'optimiser votre confort sur notre site à distance de commerces, de maintenir les moments d'échanges et de partages,

le District continuera à vous proposer une offre de restauration à 10€/jour
(Le règlement sera à réaliser le jour même et uniquement en chèque ou espèces)

Procès-Verbaux



COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL

REUNION DU MERCREDI 30 MARS 2022

Un bureau du Comité de direction s'est déroulé le vendredi 25 mars 2022

Sous la présidence de **M. Denis TURCK**,

- Présents : **MM. Henri BAQUE, Patrick DARDENNES, Bruno FOLTIER, Jean-Pierre MAGGI**,
- A assisté : **Mme Lili FERREIRA**,
- Excusés : **Mme Estelle BATHENAY et M. Régis ETIENNE**

Les sujets abordés : Journée du 26 Mars 2022 (AG Extraordinaire et Séminaire) et travaux du District (dossiers qui seront repris en Comité de Direction)

.....

Présidence de M. Denis TURCK

Membres présents : Mmes Estelle BATHENAY, Pascale CHOQUET, Patricia GUILIANI, MM. Henri BAQUE, Patrick DARDENNES, Francis DELAGE, Régis ETIENNE, Jean-Jacques FOPPIANI, Bruno FOLTIER, Edgard KOUNDE, Jean-Pierre LACHASSAGNE, Jean-Pierre MAGGI,

Assistent : Mmes Lili FERREIRA (*Directrice Administrative*), MM. José DIAS (CDA), Hervé HAPPY (CTD)

Absents Excusés : Mme Sandrine IACOVELLA et Dr Mani BOLOURIAN

.....

En préambule, le Président souhaite la bienvenue à **Virginie RANSOU** (*Club : Joinville RC et Commissaire du District*), à **M. Georges GRESSIEN** (*Président de la Commission Statut de l'Educateur*).
Regrette l'absence de **Mme Marie-Ange NAZICAL** (*Club : Asomba et Commissaire du District*) également invitée et excusée ayant eu un imprévu.

PROCES-VERBAL DU COMITE DE DIRECTION

Réunion du 02 Février 2022

Le Procès-verbal a été approuvé à l'unanimité par retour de Mail et diffusé sur le site et le journal Numérique.

NECROLOGIE

*Décès de **M. FARED HAMMA**, joueur de la catégorie + 55 Ans du Club de CHAMPIGNY FC, des suites d'un arrêt cardiaque à la fin d'une rencontre.

-A sa famille, à ses proches et à son Club, le District du Val de Marne de Football présente ses très sincères condoléances.

*Décès de **M. MOUSSA KEITA**, joueur Seniors et Educateur de l'ES VITRY

-A sa famille, à ses proches et à son Club, le District du Val de Marne de Football présente ses très sincères condoléances.

PROMPT RETABLISSEMENT

-à Marie-Thérèse POLICON par suite de son intervention chirurgicale.

FELICITATIONS

-à Marie-Thérèse POLICON mise à l'honneur par le CROSIF, récompense bien méritée – BRAVO

REMERCIEMENTS

-à Jean-Claude GIRARD pour sa carte postale de Bretagne

FINANCES

Intervention de Bruno FOLTIER, Trésorier Général du District

Rappel : Pour la situation financière, nous partons du prévisionnel réalisé en juillet sur la base d'une saison normale, au plus proche pour la saison en cours et on rajoute les données à date depuis le début de la saison puis on réajuste si on a connaissance de sommes non budgétisées.

Situation financière « PREVISIONNELLE » remise à tous les Membres (Juillet 2021– Janvier 2022)

RECETTES :

Part sur licences et Démissions

Nous devrions avoir le montant prévu, le nombre de licenciés plus élevé que prévu.

Subventions

Le poste a été revu à la hausse car des subventions et aides non prévues au budget ont été obtenues et à l'inverse prise en compte de la baisse annoncée par le Conseil Départemental.

Précisions et montants notés sur le document remis à tous

Produits des stages

Changement en cours de saison, ce qui implique **qu'à compter du 1^{er} Mars** tous les règlements seront enregistrés directement par le District, mais que l'IR2F doit nous faire un reversement sur les sessions organisées depuis juillet 2021

DEPENSES :

Pas de remarques particulières, hormis le fait de l'embauche d'un nouveau collaborateur (budget revu), ainsi que du contenu du poste.

Informations :

-  **Prêt garanti par l'Etat** accordé (128 0000 €) inclus dans les comptes, toujours en attente du tableau d'amortissement
-  **Relevé « Clubs » N° 18** adressé aux clubs : Total 44.500 €, date limite de règlement initialement fixée au **18 février 2022 et repoussée au 25 Mars 2022.**

Pour action : Le Comité décide, d'une dernière relance par mail officiel pour les retardataires, mais en les informant que sans règlement au plus tard **le vendredi 08 avril 2022**, il sera donné match perdu (0 pt /O but) à l'équipe hiérarchiquement la plus élevée au niveau Départemental et ceci jusqu'à régularisation (article 3.8.1 des RG du District).

Application dès les rencontres du week-end du 9 et 10 avril 2022.

✚ Tarifs des cotisations et des droits d'engagements 2022 & 2023 :

Aucune augmentation à la Ligue (Comité de Direction du 28.10.22).

Pour action : Le District appliquera les mêmes montants que la LPIFF.

Par ailleurs, le Comité décide que la cotisation des clubs « District » ne sera pas augmentée et sera donc maintenue à 40 € pour la saison 2022 & 2023.

✚ Demande de Francis DELAGE, Président de la Commission Technique :

- Revoir tarif des certifications (Fiche manifestation)
½ Journée : 40 € (au lieu de 30) et journée 70 € (au lieu de 60)
- Achat d'un compresseur pour gonfler les ballons

Pour action : Le Comité valide à la majorité des présents ces deux demandes.

TRAVAUX « DISTRICT »

Intervention de Régis ETIENNE :

Point 1 : * Toilettes extérieures

Après avoir exposé les deux solutions envisagées :

- 1- **Construction en dur** (Avec permis de construire)
- 2- **Construction avec un abri de Jardin et travaux** (Moins de 36 m² sans permis de construire)

Pour action : Le Comité valide à l'unanimité la 2ème solution pour un coût global d'environ : 33 000 €

Point 2 : * Travaux pour l'ensemble du bâtiment

- ✚ Un état des lieux a été fait par un architecte, afin de comparer l'enveloppe globale, un RDV avec un 2ème Architecte a été pris

En tout état de cause, après intervention des trésoriers, des travaux seront priorisés et le District va dégager, un montant de 350 000 € (Isolation du Bâtiment, les menuiseries extérieures et si possible chauffage si les fonds le permettent).

Le financement est à l'étude et se fera, selon les conditions proposées par les banques, sous forme de prêt nanti.

De plus amples précisions et de détails lors du prochain Comité de Direction.

RETOUR SUR LE SEMINAIRE DE PRESIDENTS-ES DU SAMEDI 26 MARS 2022

Le Président, Denis TURCK, fait un rapide retour sur le Séminaire : Participation de **50 personnes** (*clubs, Comité et Commissions*). Il rappelle les diverses interventions et précise qu'une synthèse complète a été diffusée sur le site Internet du District. Il remercie les Clubs ainsi que les divers intervenants – Matinée appréciée de tous et très conviviale avec des sujets d'actualité qui ont captivé l'attention des participants.

SENSIBILISATION ARBITRAGE

Intervention José DIAS, Président de la CDA Val de Marne

PROTECTION DES LICENCIES

Intervention Matthieu ROBERT, Chef de projets FFF – actions citoyennes

PRESENTATION DU PARTENARIAT CREDIT MUTUEL

Intervention Mmes Samira REBAI, Responsable de Secteur

Estelle GILLET-DORET, Directrice Agence de Champigny sur Marne

et M. Luc SCHOUMACHER, Responsable Secteur

QUESTIONS PRESENTEES PAR LES CLUBS

Les réponses et précisions ont été faites par le Président, Denis TURCK et le Secrétaire Général, Patrick DARDENNES

REMISES DES LABELS 2019 & 2021

TIRAGES DES ¼ ET ½ FINALES DES COUPES DU VDM

« SENIORS & SENIORS FEMININES & U18 & U16 & U14 »

Par **CINDY FERREIRA** (Ancienne Joueuse VGA St Maur, West Ham, Bordeaux, Toulouse et du Paris FC)
et Mme **Samira REBAI**, responsable de Secteur du Crédit Mutuel

Pour action : Clé USB remise à tous les participants à la fin Du Séminaire avec plusieurs fiches pratiques.

Collège des Présidents-es de Clubs constitué au cours du Séminaire sur la base du volontariat :

Clubs Jusqu'à 100 licenciés

500723 = ARRIGHI AS - **M. BAKOURI** Mohoud
552546 = AS BRANCOS DE CRETEIL- **M. THEZARD** Sylvain

Clubs de 100 à 300 licenciés

524161 = CAUDACIENNE ES - **Mme PRZEDBORSKI** Eléna
552645 = BORDS DE MARNE FUTSAL-**M. FERNANDES** Marco
739890 = VGA ST MAUR FEM -**M. MONTHEZIN** William

Clubs de 300 à 600 licenciés

530263 = ARCUEIL COSM -**M. HAMEL-HUYET** Mylène
560655 = FC ALFORTVILLE - **Mme SACKO** Mina
520523 = SAINT MANDE FC-**M. RODRIGUEZ** Philippe
563822 = ECOLE PLESSEENNE : **Mme IACOVELLA** Sandrine
500791 = BRY FC - **M. ROULON** Franck

Clubs ayant + de 600 licenciés

580485 = US VILLENEUVE ABLON - **M. ROUYER** Patrick
512963 = THIAIS FC -**M. HEIDER** José
537053 = JOINVILLE RC- **Mme COLIN** Valérie
860294 = VILLENEUVE ACA FC-**M. GUN** Serkan

Pour action : Une première réunion est programmée pour ce collège, le **MARDI 19 AVRIL 2022 à 19h00** au Siège du District, ordre du jour : « Définir ensemble les 1^{er} sujets à débattre pour le bon fonctionnement : District & Clubs »
Lancer la 1^{ère} invitation au collège

RETOUR SUR ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

(Modifications des Articles 12.4 et 12.5.1 des Statuts du District)

Le quorum n'ayant pas été atteint, l'Assemblée n'a pas pu délibérer sur les propositions de modifications des Statuts (Modalités de représentation lors d'une Assemblée Générale dématérialisée / Répartition des compétences Assemblée Générale – Comité de Direction) ; Conformément aux dispositions de l'article 19 des Statuts du District du Val de Marne, l'Assemblée est à nouveau convoquée, le **MARDI 19 AVRIL 2022 à 18H00**, pour délibérer, sans condition de quorum, sur les propositions de modifications statutaires.

Pour action :

 Envoyer la convocation à tous les clubs pour la nouvelle date.

GROUPE DE TRAVAIL : CHAMPIONNAT U14

Intervention de **Patrick DARDENNES**, Secrétaire Général du District.

Proposition de créer un groupe de travail qui aura la charge de définir le nouveau règlement pour donner suite à la refonte du championnat U14 votée lors de l'Assemblée Générale d'octobre 2021.

Groupe de travail : REUNION JEUDI 12 MAI 2022 à 10H

MM. Patrick DARDENNES, Bruno FOLTIER, Jean-Pierre LACHASSAGNE, Jean-Jacques FOPPIANI, Jean-Pierre MAGGI (Visio)+ DRISS (CTD-DAP)

Pour action :

- ✚ Etat des lieux des championnats U14 – Constitution des groupes 1ere phase et 2eme phase
- ✚ Mise à jour du règlement

GROUPE DE TRAVAIL : CHALLENGE DYNAMIQUE

Intervention de **Patrick DARDENNES**, Secrétaire Général du District.

Mise en place d'un groupe de travail qui aura pour but de proposer, un nouveau « CHALLENGE DYNAMIQUE ».

REUNION JEUDI 12 MAI 2022 à 14H : Pôle développement et projets

Mme Estelle Bathernay, MM. Régis ETIENNE, Bruno FOLTIER, Henri BAQUE, Patrick DARDENNES

Pour action :

- ✚ Objectifs du challenge – Critères – Méthode de calcul – Récompenses -

REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL « REVISIONS DES REGLEMENTS »

En vue de la révision des Règlements du District, le groupe de travail se réunira au District, le mardi 17 mai 2022 à 10H00.

Groupe de travail :

Mme POLICON Marie-Thérèse, MM. Patrick DARDENNES, Henri BAQUE, Jean-Pierre MAGGI, Jean-Jacques FOPPIANI et Jean Jacques COMBAL

Pour action :

- * Préparer tous les règlements du District à revoir
- * Adresser la convocation au groupe de travail

PROPOSITION DE MODIFICATION RSG du DISTRICT « Détections & Sélections »

Intervention de Régis ETIENNE qui a fait une synthèse suite aux retours des membres du comité. Large débat sur certains points. Afin de finaliser ce dossier un groupe de travail est constitué afin de faire une proposition pour la réunion Révision des Règlements du 17 Mai 2022.

Groupe de travail :

Mme Pascale CHOQUET, MM. Régis ETIENNE, Patrick DARDENNES, Jean-Pierre MAGGI (Visio), Francis DELAGE, Georges GRESSIEN + DRISS ou HEDI et/ou HERVE

Pour action : Date proposée par Régis Etienne - A communiquer : **Jeudi 21 avril 2022 à 15h00**

RETOUR SUR LES REUNIONS DES PÔLES

PÔLE REGLEMENTATION : Réunion du Mardi 08 mars 2022

Animateurs : MM. Jean-Pierre LACHASSAGNE, Jean-Jacques FOPPIANI

Présent : M. Patrick DARDENNES, Secrétaire Général

M. Jean-Pierre LACHASSAGNE fait un retour sur la réunion :

Participants :

Discipline : Louis VINCENTI

Commission Départementale d'Appel : Régis ETIENNE

Comité Appel Chargé des Affaires Courantes : Patrick DARDENNES

Statuts et Règlements : Jean-Pierre MAGGI

Terrains et Equipements : Antonio CARRETO (excusé)

Statut de l'Arbitrage : Antonio CARRETO (excusé)

Statut de l'Educateur et Surveillance Opérations Electorales : Jacques LEGUYADER (non présent)

Objectifs de la réunion :

- Développer la communication entre les commissions d'un même pôle
- Faire un bilan du début de saison
- Partager les expériences après 6 mois d'activités

Déroulement :

- Points positifs – Vie de la commission – Présences commissaires – Organisation
- Difficultés rencontrées
- Gestion des différentes pratiques
- Besoins – Points à améliorer

Points importants - Retour des Commissions :

STATUTS ET REGLEMENTS :

Depuis le début de la saison 78 dossiers pour 49 affaires (112 dossiers pour la saison 2018/2019 avant COVID). Activité inférieure à la saison précédente. Moins de réserve cette saison et départ des clubs parisiens, vers le District Parisien de Football, expliquent la baisse d'activité.

Effectif de 7 personnes, avec un taux de présence de 5,5 sur 7, soit 78 % de présence effective. Trois personnes saisissent les PV et 3/4 personnes sont très compétentes sur tous les dossiers.

DISCIPLINE :

Un effectif de 10 personnes mais souvent des absences. Trois personnes saisissent les PV et les comptes rendus d'auditions ne sont pris en charge que par 3 ou 4 personnes.

Trop de dossiers concernant les petites divisions (D3 et D4) et les Anciens. Depuis le début de saison, nombreux dossiers de fraude sur licence.

Les auditions qui se déroulent sans arbitre, posent difficultés pour prendre des décisions fiables et cohérentes. Trop d'arbitres ne se sentent pas impliqués pour se déplacer lors d'auditions.

AFFAIRES COURANTES :

Un maximum de dossiers concernent le COVID et la vérification des Pass Sanitaires.

DEPARTEMENTALE APPEL :

Ce sont souvent des dossiers compliqués. Le manque de rapports ne facilite pas le traitement de ces dossiers. Message important à faire passer auprès des clubs et de leurs Présidents.

Bonnes pratiques :

STATUTS ET REGLEMENTS :

- L'homologation des tournois est en nette baisse de la part des clubs.
- L'informatique demanderait à être améliorée et prioritairement les imprimantes très vieillissantes.
- Préparation des dossiers (Statuts et Règlements et Discipline)

DISCIPLINE :

- Les dossiers courants, avant les auditions, sont traités par quelques personnes (toujours les mêmes). Des membres de l'équipe ne viennent que peu de temps avant les auditions.
- Pour les auditions, un ou deux rédacteurs supplémentaires seraient les bienvenus pour plus de confort.

BESOINS ET POINTS A AMELIORER :

- Connaissance des frontières de chaque Commission. Ne pas empiéter sur le rôle de chacun.
- Circuit des dossiers entre commission : Statuts et Règlements / Discipline / Compétitions.
- Quelle implication du nouveau recrutement sur le fonctionnement des commissions
- Saison 2022 / 2023 : Actualisation des règlements
- Protocole d'audition – Déroulement – Comportement des commissaires

Pour action :

-  Chaque Président de Commissions va étudier la faisabilité de donner de temps en temps la délégation, à un membre, pour diriger une audition.

PÔLE FORMATION : Réunion du Vendredi 11 Mars 2022

Henri BAQUE, secrétaire Général Adjoint, a remis un compte rendu de la réunion :

Les Objectifs de la réunion

Cette séance de travail avait pour objectif de faire le point sur différentes questions :

- Formations des dirigeants,
- Missions de Gaëtan DELPIERRE, Agent de Développement

Les formations des dirigeants

16 modules destinés aux dirigeants ont été élaborés sous l'égide de la Fédération Française de Football. Ces modules sont proposés via l'IRFF par la ligue. Deux de ces modules ont été proposés aux dirigeants, sous forme de deux fois deux sessions. Trois sessions sur quatre ont été annulées en raison du faible nombre d'inscrits.

Il convient de constater que ces modules ne répondent pas aux attentes des clubs du district, s'agissant notamment de clubs à effectifs assez réduits avec des organisations simplifiées reposant sur un nombre très limité de dirigeants bénévoles.

Un support de communication a été remis à tous les clubs sur la clé USB remise le 26 mars 2022. Objectifs : Recueillir les souhaits de formation des clubs pour les convertir en actions de formation par le district.

Les thématiques envisagées sont les suivantes :

- La communication via les réseaux sociaux (comment les utiliser ? que faire avec ?)
- La recherche de ressources nouvelles, le sponsoring, le mécénat,

- L'organisation, la gestion d'un club,
- ...

Des échanges ont également porté sur une formation concernant les règles d'arbitrage, destinée aux dirigeants bénévoles amenés à arbitrer un match pour leur club à défaut d'arbitre officiel. Ces échanges n'ont pas permis de dégager un consensus. Le sujet devra être évoqué en Comité Directeur.

L'accompagnement des nouveaux présidents de club

Comme déjà annoncé, le District se doit de mettre en place une action de soutien, d'accompagnement des nouveaux Présidents. Cette action pourrait s'adresser aux Présidents élus depuis moins de 4 ans et pourrait prendre la forme d'une réunion ou d'un nombre limité de réunions portant sur des sujets très opérationnels tels que l'organisation d'un club, la gestion, les ressources, la communication, les responsabilités des dirigeants de club. Un recensement sera fait en Assemblée Générale, complété par un message sur le site du district visant à recueillir des inscriptions.

Un dossier comportant des fiches pratiques sera à élaborer à cet effet.

Les missions de Gaëtan DELPIERRE, Agent de Développement

Afin de prendre en charge les activités inhérentes à la formation, rétrocédées par la ligue au district, le Comité Directeur a validé le recrutement d'un salarié.

Ses missions concernant les formations sont les suivantes :

- Gestion administrative des sessions des éducateurs (inscriptions, organisation, logistique, suivi, ...),
- Gestion administrative des formations des dirigeants,
- Appui à la technique (sélections, ...)

Après un large débat, il en ressort que

- ✚ Un Module « Arbitre Bénévole » aurait une certaine attractivité en direction des Clubs.
- ✚ Des formations organisées par secteurs géographiques pourraient être plus attractives

Pour Action :

- ✚ *Le Président de la CDA, José DIAS, étudie en collaboration avec Régis ETIENNE et Bruno FOLTIER la faisabilité (il est bien évident que cette formation s'adresserait uniquement aux bénévoles des Clubs et pour arbitrer leur club)*
- ✚ *Un découpage du Département va être fait, pour formaliser les secteurs (En cohérence avec la sectorisation du foot animation)*

Par ailleurs, le District a mis en place une formation qui est « OBLIGATOIRE » pour les clubs désireux de constituer un dossier « FAFA EMPLOI » :

Thème : « **Recruter un salarié et financer un emploi** »

Date : **Samedi 30 avril 2022 de 09h00 à 12h00** au siège du District du Val de Marne de Football.

Toutes les informations sur le site internet du District.

JOURNEE NATIONALE DES BENEVOLES 12 et 13 MARS 2022 à CLAIREFONTAINE

La FFF a invité les bénévoles qui ont contribué à véhiculer les valeurs de sportivité et de respect dans la pratique de notre passion commune, lors d'un **Week-end à Clairefontaine les 12/13 Mars 2022**. Pour notre District 5 personnes possibles mais blocage à la suite des critères imposés par la FFF.

Dirigeants ayant participé de notre District :

CA VITRY	CALIXTE	Sergio	Dirigeant
CA VITRY	BOUZIDI	Mazigh	Dirigeant
PORT. VILL. ST GE	DE CAMPOS ALMEIDA	Antonio Manuel	Correspondant

Rappel des critères sur le choix des invités :

- Être bénévole licencié dirigeant de club comptant **moins de 5 ans** d'ancienneté
 - Les conjoints des bénévoles ne sont pas conviés à moins qu'ils ne soient eux-mêmes licenciés bénévoles de moins de 5 ans.
 - Être âgé au minimum de 18 ans à la date de l'évènement
 - Être en possession du pass sanitaire
- Intervention de M. Jean-Jacques FOPPIANI qui précise que ses dirigeants ont énormément apprécié ce week-end.

JOURNEE DEPARTEMENTALE DES BENEVOLES

A la suite du dernier Comité de Direction, comme cela avait été évoqué, des devis ont été demandés pour plusieurs dates concernant une Journée au Centre Technique de Clairefontaine. Aucune possibilité jusqu'à la fin de saison.

Pour action : Le Comité, décide de reporter cette action pour le début de la saison prochaine.

FINALES COUPES DEPARTEMENTALES

FINALES DES COUPES DEPARTEMENTALES FOOTBALL à 11 :

Proposition 1 : LE PLESSIS TREVISE -Tournoi Ecole Plésséenne prévu mais annulé.

Proposition 2 : RUNGIS US (Demande faite auprès du club à la demande de la Vice-Présidente du Conseil Départemental) - Retour téléphonique négatif du club

Le Comité valide le site du PLESSIS TREVISE pour les Finales FOOTBALL à 11, le week-end **des 11 et 12 juin 2022.**

FINALES FUTSAL

En ce qui concerne les Finales Futsal « Jeunes » garçons et filles ainsi que la Finale Futsal « Seniors », le site retenu et validé est le GYMNASSE « Maurice Thorez » à Vitry sur Seine, le **Mercredi 1^{er} Juin 2022.** Le Comité nomme responsable de l'organisation, **M. Gaëtan DELPIERRE**, salarié du District.

Pour Action :

- ✚ Prévoir le cahier des charges avec les sites d'accueils- Définir l'organisation district -
- ✚ Etablir les affiches des rencontres

FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE

Intervention Estelle BATHENAY, Vice-Présidente qui explique ses démarches et fait un état des lieux de l'existant (*Voir tableau ci-dessous*). Elle précise que les dossiers sont longs à construire, malgré de grosses volontés, pour plusieurs raisons : la détermination doit être commune, ce qui n'est pas toujours le cas, pas beaucoup d'heures dégagées pour les sections, et...

Le travail de fond est de rapprocher au maximum les collèges ou lycées avec les clubs ce qui n'est pas toujours simple dans l'approche.

La mise en place est facilitée dans le cas où cette option est inscrite dans le projet des établissements (Prioritaires).

A ce jour collèges inscrits : Villeneuve le Roi et Gentilly

Elle informe qu'une convention a été signée avec l'UNSS, qui prévoit entre autre plusieurs actions communes avec le District :

-  **GIRLY CUP** – Programmée le mercredi 25 mai 2022 au Parc du Tremblay
-  **Un Challenge du Val de Marne** sur les catégories minimales filles et garçons en début d'année pour dynamiser les inscriptions dans les AS Football et Futsal (*Début de saison 2022/2023*)
-  **Un five du Val de Marne** organisé au District dans une pratique mixte catégories benjamin(e)s. (*Saison 2023/2024*)

Ces actions peuvent être construites pour les publics éloignés de la pratique : Handi, Féminines, Cités, Educatives, Paris 2024.

Etat des lieux dans notre département :

	VILLE	ETABLISSEMENT	CLUB Support	PROF EPS	DIPLOME	CLASSIFICATION	PRATIQUE	GENRE
1	CRETEIL	Lycée Branly	US CRETEIL	Cédric BONNARD	DES	Section	Foot	Garçons
2	CRETEIL	Lycée Branly	US CRETEIL				Section	Foot
3	BOISSY St LEGER	Clg Cendrars	DISTRICT 94	Camille REYDON	BEF	Section	Foot	Garçons
4	ORLY	Clg Dorval	US ORLY	Baptiste ABA	?	Section	Foot	Filles
5	IVRY S/ SEINE	Clg Wallon	CA VITRY	Claire MAZZOLENI	Néant	Option	Foot	Filles
6	CRETEIL	Clg Issaurat	US CRETEIL	Manon BENOIT	Néant	Option	Foot	Filles
7	GENTILLY	Clg Rosa Parks	à voir, AC GENTILLY, CSOM ARCUEIL ou à PARIS	Tanguy HARDY et Antoine COLY	Néant et BMF	Option	Futsal	Mixte
8	VITRY S/ SEINE	Clg Rabelais	CA VITRY	Yann DIGIUSTO	?	/	Futsal	Garçons
9	VILLENEUVE LE ROI	Clg Macé	CFFP	Pas de prof référent pour le moment		Option	Foot	Filles
10	IVRY S/ SEINE	Clg Rolland	CA VITRY	?		/	Foot	?
11	VILLENEUVE SAINT GEORGES	Clg Brossolette	VILLENEUVE ACADEMY ?	Mickael SANQUER ?	?	/	Foot	Garçons
12	LIMEIL BREVANNES	Clg Korczak	VILLENEUVE FUTSAL	Jonas MANTEY	/	/	Futsal	Mixte

TECHNIQUE & FORMATIONS

Finale U13G à CHOISY LE ROI le samedi 2 avril 2022

FEMINIENES

Les Pratiques : Plateaux U6 à U9 - Pratiques U11F – U13F – U15F – U18F – Seniors à 8

- Lancement des secondes phases

- Coupes du Val de Marne : Les tirages du 1er tour des Coupes U15F et Séniors F sont disponibles dans la rubrique « compétitions » du district.

Parcours d'Excellence Sportif

- **Sélection U14F** : Encadrement - BASSI Cécilia & MOULIN Martine & COMBAL Jean-Jacques
 - Rassemblements
 - 09/03/2022 - Brassage
 - 16/03/2022 - Brassage
 - 23/03/2022 – Brassage ou Match amical
 - 30/03/2022 - Centre de perfectionnement
 - 06/04/2022 - Match amical

Le rassemblement Interdistricts aura lieu le 27 avril 2022 à Morfondé.

- **U13F**
 - 1er tour - 12/01/2022 – 23 joueuses présentes, mais peu de joueuses issues de la mixité qui sont difficiles à repérer.
 - 2nd tour – 26/01/2022 – 41 joueuses présentes, avec participation des joueuses issues de la mixité.
 - Tour Final – 02/02/2022 avec supervision DTN - *Une liste de 20 joueuses communiquée.*

Accompagnement des clubs

- * 10 dossiers Label Jeunes FFF CA Féminines déposés
- * 7 clubs étudiés à ce jour.

Evènements

Coupe Futsal U11F et U13F

- 1^{er} tour le dimanche 13 février à Champigny pour les U13F (Effectué)
- 1^{er} tour le dimanche 6 mars à Champigny pour les U11F(Effectué)

Finales à 4 le 1^{er} juin 2022

Festival U13F – Finale le 26 mars 2022 – US Fontenay

- 14 clubs se sont engagés pour 16 équipes

Au vu du nombre d'engagement, la commission privilégie la participation du maximum de club à la phase finale. En ce sens, il n'y aura pas de premier tour : **Une seule équipe par club acceptée.**

CHARENTON CAP	ES VITRY
CO VINCENNES	APAC CHAMPIGNY
THIAIS FC	US CRETEIL
HAY LES ROSES CA	FC MAISONS-ALFORT
FOOTBALL CLUB DE NOGENT	AS ORLY
FC SAINT MANDE	ÉCOLE PLESSÉENNE DE FOOTBALL
US FONTENAY x 2	VGA ST MAUR FF x 2

Challenge U11F - Finale le 21 mai 2022 – Site d'accueil à définir

- 13 clubs se sont engagés soit 13 équipes
- 1er tour obligatoire pour définir 8 finalistes - 1^{er} tour le 20 mars

Site d'accueil Tour 1 : Fontenay (Poule A) – Thiais (Poule B) – Vincennes (Poule C) – Saint Maur (Poule D)

Composition des groupes

Un premier tirage avait été effectué lors de la commission. Néanmoins, en prenant connaissance des clubs « sites d'accueil », un nouveau tirage a été effectué en répartissant les 4 sites en têtes de série.

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
US FONTENAY	THIAIS FC	CO VINCENNES	VGA ST MAUR
US LUSITANOS ST MAUR	RC JOINVILLE	HAY LES ROSES CA	FOOTBALL CLUB DE NOGENT
AS ORLY	USCL	FC MAISONS-ALFORT	CHAMPIGNY FC94
CAP CHARENTON	ES VITRY		

U8/ U9

- Volonté d'organiser un Plateau festif U8/9 F en clôture de saison
Le 18 juin au Parc du Tremblay, conjointement avec les garçons.

FORMATION DE CADRES																																							
PLANNING DES FORMATIONS 2021-2022																																							
CFF1																																							
U9 - Module 7-8 ans <table border="1"> <thead> <tr> <th>Date Début</th> <th>Date Fin</th> <th>Localité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>18/11/2021</td> <td>19/11/2021</td> <td>CAP CHARENTON</td> </tr> <tr> <td>06/01/2022</td> <td>07/01/2022</td> <td>DISTRICT</td> </tr> <tr> <td>03/02/2022</td> <td>04/02/2022</td> <td>VISIO</td> </tr> <tr> <td>14/04/2022</td> <td>15/04/2022</td> <td>DISTRICT</td> </tr> <tr> <td>16/05/2022</td> <td>17/05/2022</td> <td>DISTRICT</td> </tr> </tbody> </table>		Date Début	Date Fin	Localité	18/11/2021	19/11/2021	CAP CHARENTON	06/01/2022	07/01/2022	DISTRICT	03/02/2022	04/02/2022	VISIO	14/04/2022	15/04/2022	DISTRICT	16/05/2022	17/05/2022	DISTRICT	U11 - Module 9-10 ans <table border="1"> <thead> <tr> <th>Date Début</th> <th>Date Fin</th> <th>Localité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>25/11/2021</td> <td>26/11/2021</td> <td>DISTRICT</td> </tr> <tr> <td>13/01/2022</td> <td>14/01/2022</td> <td>VISIO</td> </tr> <tr> <td>10/02/2022</td> <td>11/02/2022</td> <td>VISIO</td> </tr> <tr> <td>17/03/2022</td> <td>18/03/2022</td> <td>DISTRICT</td> </tr> <tr> <td>02/06/2022</td> <td>03/06/2022</td> <td>DISTRICT</td> </tr> </tbody> </table>		Date Début	Date Fin	Localité	25/11/2021	26/11/2021	DISTRICT	13/01/2022	14/01/2022	VISIO	10/02/2022	11/02/2022	VISIO	17/03/2022	18/03/2022	DISTRICT	02/06/2022	03/06/2022	DISTRICT
Date Début	Date Fin	Localité																																					
18/11/2021	19/11/2021	CAP CHARENTON																																					
06/01/2022	07/01/2022	DISTRICT																																					
03/02/2022	04/02/2022	VISIO																																					
14/04/2022	15/04/2022	DISTRICT																																					
16/05/2022	17/05/2022	DISTRICT																																					
Date Début	Date Fin	Localité																																					
25/11/2021	26/11/2021	DISTRICT																																					
13/01/2022	14/01/2022	VISIO																																					
10/02/2022	11/02/2022	VISIO																																					
17/03/2022	18/03/2022	DISTRICT																																					
02/06/2022	03/06/2022	DISTRICT																																					
U9 - Module 7-8 ans - (module Mineurs) <table border="1"> <thead> <tr> <th>Date Début</th> <th>Date Fin</th> <th>Localité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>24/02/2022</td> <td>25/02/2022</td> <td>REPORT</td> </tr> </tbody> </table>		Date Début	Date Fin	Localité	24/02/2022	25/02/2022	REPORT	U11 - Module 9-10 ans (module Mineurs) <table border="1"> <thead> <tr> <th>Date Début</th> <th>Date Fin</th> <th>Localité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>28/04/2022</td> <td>29/04/2022</td> <td>MAROLLES</td> </tr> </tbody> </table>		Date Début	Date Fin	Localité	28/04/2022	29/04/2022	MAROLLES																								
Date Début	Date Fin	Localité																																					
24/02/2022	25/02/2022	REPORT																																					
Date Début	Date Fin	Localité																																					
28/04/2022	29/04/2022	MAROLLES																																					
U9 - Module 7-8 ans - (module féminin) <table border="1"> <thead> <tr> <th>Date Début</th> <th>Date Fin</th> <th>Localité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>21/02/2022</td> <td>22/02/2022</td> <td>REPORT</td> </tr> </tbody> </table>		Date Début	Date Fin	Localité	21/02/2022	22/02/2022	REPORT	U11 - Module 9-10 ans - (module féminin) <table border="1"> <thead> <tr> <th>Date Début</th> <th>Date Fin</th> <th>Localité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>25/04/2022</td> <td>26/04/2022</td> <td>CLUB</td> </tr> </tbody> </table>		Date Début	Date Fin	Localité	25/04/2022	26/04/2022	CLUB																								
Date Début	Date Fin	Localité																																					
21/02/2022	22/02/2022	REPORT																																					
Date Début	Date Fin	Localité																																					
25/04/2022	26/04/2022	CLUB																																					
CFF2																																							
U13 - Module 11-12 ans <table border="1"> <thead> <tr> <th>Date Début</th> <th>Date Fin</th> <th>Localité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>21/10/2021</td> <td>22/10/2021</td> <td>DISTRICT</td> </tr> <tr> <td>02/12/2021</td> <td>03/12/2021</td> <td>DISTRICT</td> </tr> <tr> <td>20/01/2022</td> <td>21/01/2022</td> <td>VISIO</td> </tr> <tr> <td>17/02/2022</td> <td>18/02/2022</td> <td>VISIO</td> </tr> <tr> <td>24/03/2022</td> <td>25/03/2022</td> <td>DISTRICT</td> </tr> </tbody> </table>		Date Début	Date Fin	Localité	21/10/2021	22/10/2021	DISTRICT	02/12/2021	03/12/2021	DISTRICT	20/01/2022	21/01/2022	VISIO	17/02/2022	18/02/2022	VISIO	24/03/2022	25/03/2022	DISTRICT	U15 - Module 13-14 ans <table border="1"> <thead> <tr> <th>Date Début</th> <th>Date Fin</th> <th>Localité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>15/11/2021</td> <td>16/11/2021</td> <td>BOISSY FC</td> </tr> <tr> <td>13/12/2021</td> <td>14/12/2021</td> <td>PARC DU TREMBLAY</td> </tr> <tr> <td>27/01/2022</td> <td>28/01/2022</td> <td>VISIO</td> </tr> <tr> <td>07/03/2022</td> <td>08/03/2022</td> <td>DISTRICT</td> </tr> <tr> <td>07/04/2022</td> <td>08/04/2022</td> <td>DISTRICT</td> </tr> </tbody> </table>		Date Début	Date Fin	Localité	15/11/2021	16/11/2021	BOISSY FC	13/12/2021	14/12/2021	PARC DU TREMBLAY	27/01/2022	28/01/2022	VISIO	07/03/2022	08/03/2022	DISTRICT	07/04/2022	08/04/2022	DISTRICT
Date Début	Date Fin	Localité																																					
21/10/2021	22/10/2021	DISTRICT																																					
02/12/2021	03/12/2021	DISTRICT																																					
20/01/2022	21/01/2022	VISIO																																					
17/02/2022	18/02/2022	VISIO																																					
24/03/2022	25/03/2022	DISTRICT																																					
Date Début	Date Fin	Localité																																					
15/11/2021	16/11/2021	BOISSY FC																																					
13/12/2021	14/12/2021	PARC DU TREMBLAY																																					
27/01/2022	28/01/2022	VISIO																																					
07/03/2022	08/03/2022	DISTRICT																																					
07/04/2022	08/04/2022	DISTRICT																																					
CFF3																																							
U17-U19 - Module 15-18 ans <table border="1"> <thead> <tr> <th>Date Début</th> <th>Date Fin</th> <th>Localité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>24/01/2022</td> <td>25/01/2022</td> <td>VISIO</td> </tr> <tr> <td>03/03/2022</td> <td>04/03/2022</td> <td>CLUB</td> </tr> <tr> <td>19/04/2022</td> <td>20/04/2022</td> <td>THIAIS</td> </tr> </tbody> </table>		Date Début	Date Fin	Localité	24/01/2022	25/01/2022	VISIO	03/03/2022	04/03/2022	CLUB	19/04/2022	20/04/2022	THIAIS	SEN - Module Seniors <table border="1"> <thead> <tr> <th>Date Début</th> <th>Date Fin</th> <th>Localité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>14/02/2022</td> <td>15/02/2022</td> <td>VISIO</td> </tr> <tr> <td>14/03/2022</td> <td>15/03/2022</td> <td>CLUB</td> </tr> <tr> <td>12/05/2022</td> <td>13/05/2022</td> <td>THIAIS</td> </tr> </tbody> </table>		Date Début	Date Fin	Localité	14/02/2022	15/02/2022	VISIO	14/03/2022	15/03/2022	CLUB	12/05/2022	13/05/2022	THIAIS												
Date Début	Date Fin	Localité																																					
24/01/2022	25/01/2022	VISIO																																					
03/03/2022	04/03/2022	CLUB																																					
19/04/2022	20/04/2022	THIAIS																																					
Date Début	Date Fin	Localité																																					
14/02/2022	15/02/2022	VISIO																																					
14/03/2022	15/03/2022	CLUB																																					
12/05/2022	13/05/2022	THIAIS																																					
MODULES COMPLÉMENTAIRES																																							
Futsal Base - Module découverte- <table border="1"> <thead> <tr> <th>Date Début</th> <th>Date Fin</th> <th>Localité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>09/12/2021</td> <td>10/12/2021</td> <td>DISTRICT</td> </tr> <tr> <td>05/05/2022</td> <td>06/05/2022</td> <td>CLUB</td> </tr> </tbody> </table>		Date Début	Date Fin	Localité	09/12/2021	10/12/2021	DISTRICT	05/05/2022	06/05/2022	CLUB	Gardien de But - Module découverte- <table border="1"> <thead> <tr> <th>Date Début</th> <th>Date Fin</th> <th>Localité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>22/11/2021</td> <td>23/11/2021</td> <td>DISTRICT</td> </tr> <tr> <td>03/03/2022</td> <td>04/03/2022</td> <td>DISTRICT</td> </tr> </tbody> </table>		Date Début	Date Fin	Localité	22/11/2021	23/11/2021	DISTRICT	03/03/2022	04/03/2022	DISTRICT																		
Date Début	Date Fin	Localité																																					
09/12/2021	10/12/2021	DISTRICT																																					
05/05/2022	06/05/2022	CLUB																																					
Date Début	Date Fin	Localité																																					
22/11/2021	23/11/2021	DISTRICT																																					
03/03/2022	04/03/2022	DISTRICT																																					
Module U6-U7 - Module 5-6 ans <table border="1"> <thead> <tr> <th>Date Début</th> <th>Date Fin</th> <th>Localité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>02/03/2022</td> <td>02/03/2022</td> <td>DISTRICT</td> </tr> <tr> <td>04/05/2022</td> <td>04/05/2022</td> <td>DISTRICT</td> </tr> </tbody> </table>		Date Début	Date Fin	Localité	02/03/2022	02/03/2022	DISTRICT	04/05/2022	04/05/2022	DISTRICT	Animatrice Fédérale de Football <table border="1"> <thead> <tr> <th>Date Début</th> <th>Date Fin</th> <th>Localité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>26/03/2022</td> <td>02/04/2022</td> <td>DISTRICT + CLUB</td> </tr> <tr> <td>14/05/2022</td> <td>21/05/2022</td> <td>DISTRICT + CLUB</td> </tr> </tbody> </table>		Date Début	Date Fin	Localité	26/03/2022	02/04/2022	DISTRICT + CLUB	14/05/2022	21/05/2022	DISTRICT + CLUB																		
Date Début	Date Fin	Localité																																					
02/03/2022	02/03/2022	DISTRICT																																					
04/05/2022	04/05/2022	DISTRICT																																					
Date Début	Date Fin	Localité																																					
26/03/2022	02/04/2022	DISTRICT + CLUB																																					
14/05/2022	21/05/2022	DISTRICT + CLUB																																					
CERTIFICATIONS																																							
CFF 1-2-3 (Septembre à Décembre) <table border="1"> <thead> <tr> <th>Date Début</th> <th>Date Fin</th> <th>Localité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>04/12/2021</td> <td>04/12/2021</td> <td>PARC DU TREMBLAY</td> </tr> </tbody> </table>		Date Début	Date Fin	Localité	04/12/2021	04/12/2021	PARC DU TREMBLAY	CFF 1-2-3 (Janvier à Juin) <table border="1"> <thead> <tr> <th>Date Début</th> <th>Date Fin</th> <th>Localité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>12/03/2022</td> <td>12/03/2022</td> <td>PARC DU TREMBLAY</td> </tr> <tr> <td>21/05/2022</td> <td>21/05/2022</td> <td>PARC DU TREMBLAY</td> </tr> <tr> <td>23/06/2022</td> <td>23/06/2022</td> <td>PARC DU TREMBLAY</td> </tr> </tbody> </table>		Date Début	Date Fin	Localité	12/03/2022	12/03/2022	PARC DU TREMBLAY	21/05/2022	21/05/2022	PARC DU TREMBLAY	23/06/2022	23/06/2022	PARC DU TREMBLAY																		
Date Début	Date Fin	Localité																																					
04/12/2021	04/12/2021	PARC DU TREMBLAY																																					
Date Début	Date Fin	Localité																																					
12/03/2022	12/03/2022	PARC DU TREMBLAY																																					
21/05/2022	21/05/2022	PARC DU TREMBLAY																																					
23/06/2022	23/06/2022	PARC DU TREMBLAY																																					

DETECTIONS -SELECTIONS

U14G : début le 23 février 2022 – Interdistricts le « 29 avril 2022 Morfonde

- Sélection U14G
 - Encadrement : Hervé HAPPY (CTDPPF) & CALEGARI Stéphane & BEAUNE Thierry & DELAGE Francis (Chef de délégation)

- Rassemblements
 - 23/02/2022 - Brassage
 - 24/02/2022 - Brassage
 - 09/03/2022 – Brassage
 - 30/03/2022 – Match amical (District 91)
 - 06/04/2022 - Match amical (U15 Drancy)
- **U13F : début le 12 janvier 2022 – fin le 2 février 2022**
 - Nouvelle finalité amenant 20 joueuses départementales à participer à un rassemblement régional. Les filles sélectionnées intégreront Clairefontaine à l'image du processus U13G.
 - 3 tours de détections qui symbolisent 3 rassemblements + supervisions de matchs
 - Organisation mettant en pratique des tests et des matchs
 - Les clubs adhèrent et participent à cette nouvelle action
- **U14F : début le 9 mars 2022 – Interdistrict le 27 avril 2022**
 - Rassemblements les 9, 16, 23 et 30 mars - Rencontre amicale le 6 avril 2022.
 - **L'Interdistricts aura lieu le 27 avril 2022 à Morfonde**

Constats :

La participation des clubs reste une réelle problématique. Après le concours INF, les clubs n'inscrivent plus leurs joueurs. Ceci pour les « cacher » aux autres clubs.

Nous pensons, qu'à l'avenir, il faudrait sévir financièrement (les clubs) et/ou sportivement (les joueurs/joueuses).

Divers :

La prochaine Commission Technique est fixée le : **LUNDI 11 AVRIL 2022 à 19H00**

Intervention de Georges GRESSIEN sur la Commission « Statut Educateurs »

Informe que les éducateurs inscrits sur les feuilles de matchs ne correspondent pas toujours à la personne présente.

Après un large débat, afin de savoir comment minimiser cette problématique et valider les obligations des clubs de D1, le Comité décide que pour la saison 2022/2023 tous les éducateurs de **D1, toutes catégories, devront être porteur d'un badge avec leur licence pendant les rencontres. (Validation par l'arbitre : licence – personne présente)**

Pour action :

- ✚ Le District fournira des badges en début de saison 2022/2023

ARBITRAGE

Intervention de José DIAS, Président de la CDA :

EFFECTIFS PAR CATEGORIES

	NOMBRE	DESIGNABLES
30/03/2022	175	148
02/02/2022	166	125

- Augmentation de l'effectif avec stagiaires
- Une dizaine de licences en attente

POINT FIA

	FIA JUILLET	FIA OCTOBRE	FIA NOVEMBRE	FIA MARS	
Inscription	20	14	15	12	61
Réussite théorie	10	10	11	10	41

- Une cinquième FIA en programmation

POINT OBSERVATIONS

- Prévision début de saison : 201 OBSERVATIONS
 - o Réalisé à date : 98%
 - o Reste : 21 observations stagiaires

FORMATION ARBITRE REGIONAL (FAR)

- Début : mi-février
 - o Formation alternant théorie, athlétique et pratique (chaque semaine)
 - o 7 candidats : 4 seniors + 3 JAD
 - o Equipe formation : 7 (3 FFF + 4 LPIDFF)
- Formation commune avec D92 et D78 à Clairefontaine du 15 au 17 avril 2022
- Décision finale : 1^{er} juin 2022

CALENDRIER ET ACTIONS

- **A VENIR**
 - o FAR : jeudi 31/03
 - o Formation JAD (avant et après-match, gestion des conflits) : samedi 02/04
 - o Formation D3 et D4 : samedi 16/04
 - o Réunion de fin de saison : début juin (avant finales)

INFORMATIONS

- Action « Recrutement et Fidélisation » : composition d'un groupe de travail au sein de la CDA, pour des propositions à la CDPA
 - 3 groupes de travail : Recrutement & Fidélisation & Statut de l'arbitrage

COURRIERS DIVERS

Voir le récapitulatif, les courriers ne seront pas abordés, hormis si besoin de précisions :

FFF

04/02/22 = Questionnaire arbitres en activité et inactifs

04/02/22 = Réunions Teams

*Puissance Football le 01/03/22 = Driss Tafinine présent

*Campagne ANS/PSF2022 = Hédi Oudaya présent

10/02/22 = Pôle France Féminin – Demande de mise à disposition de cadres technique les 22/23 Février 2022

18/02/22 = Dotation annuelle Nike (processus de commande)

22/02/22 = Invitation rencontre « Mesdames on vous écoute » Mardi 8 Mars 2022 à la FFF

23/02/22 = Webinaire FFF « Portail Clubs » le nouveau portail d'accès aux outils FFF du 24/02/22

25/02/22 = Communication sur la 9^{ème} édition de la semaine du Football Féminin organisé par le Crédit Agricole qui aura lieu du 09 au 15 Mai 2022

28/02/22 = FOOT LOISIRS Toutes les informations pour la fin de saison

01/03/22 = Actualisation au 28 Février 2022 du protocole de reprise des compétitions régionales et départementales

LFA

11/03/22 = Courrier du Président de la LFA au DTN, relatif à l'enquête de la DTN aux Conseillers Technique

LPIFF

17/01/22 = Rappel réunion de coordination E-CUP FFF du 18/02/22

18/01/22 = Questionnaire sur le développement du Football Entreprise

04/02/22 = Réunion des référents COVID

08/02/22 = Invitations Réunions Teams Webinaire FAFA & ANS (Lili Ferreira présente)

18/02/22 = Liste des clubs débiteurs au titre du 2ème acompte licences et relevé

07/03/22 = Formulaire de non-engagement Coupe de France 2022

08/03/22 = Solidarité Club (liste exhaustive)

17/03/22 = Préparation de la Coupe de France et Entente en Seniors saison 2021/2022 (aucune entente au 94)

CONSEIL DEPARTEMENTAL 94

08/03/22 = Val Dingo 94 du 6 Juin 2022 au Parc de Choisy (désigner 2 Commissaires)

11/03/22 = Lettre d'Information n°32 – Spécial COVID Mars 2022

SJES94SPORT

08/02/22 = Lettre de départ en province de M. Antoine ARKI, référent du District

CDOS

18/02/22 = Formation Sport Santé Prescri'Forme – Nouvelle session

23/02/22 = Comité de Pilotage « Retour à l'eau et appropriation des berges en VDM »+compte rendu

01/03/22 = Convocation à l'Assemblée Générale du CDOS du 12/03/22 au Parc du Tremblay

01/03/22 = Mesures Sanitaires pour le sport au 28/02/22

CLUBS

08/02/22 CO CACHAN = PV Assemblée Générale Extraordinaire & Ordinaire du 17/01/22

23/02/22 = Changement de nom de l'Association VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB – En attente de validation de la LPIFF

09/03/22 = BOISSY FC et 10/03/22 = VILLECRESNES US par suite de la décision de relégation de leurs équipes Seniors 1

Le Président a reçu les responsables des deux clubs.

01/03/22 US CRETEIL =

* Lancement d'une section sportive féminine au Lycée Edouard Branly

* Demande d'intervention dans les collèges de Créteil (Igor Gradinari sera présent)

* 21/03/22 = Invitation pour les clubs Val de Marnais aux 4 derniers matchs de la saison

PARIS FC = Invitations

-14^{ème} Journée D 1 du 05/02/22

-23^{ème} Journée de Ligue 2 du 07/02/22

-26^{ème} Journée de Ligue 2 du 26/02/22

-1/4 de Finale de Coupe de France Féminines du 05/03/22

-16^{ème} Journée de D1 du 11/03/22

-28^{ème} Journée de Ligue 2 du 12/03/22

-18^{ème} Journée D1 Arkéma du 03/04/22

DIVERS

08/03/22 = Invitation Match Europ League OL/FC PORTO par Jean-Michel AULAS, Président de l'Olympique Lyonnais

10/03/22 COLLEGE BLAISE CENDRARS =

Tests d'entrée pour la section sportive du Collège Blaise Cendrars.

17/03/22 = FONDACTION DU FOOTBALL – Invitation à la cérémonie de remise des Trophées Philippe SEGUIN le 10/05/22

1-DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION « STATUTS et REGLEMENTS »

- Déclassement de BOISSY FC Seniors D2.B – Equipe 1
- Déclassement de VILLECRESNES US Seniors D2.A – Equipe 1

Ces clubs avaient la possibilité de continuer la compétition «**HORS-CHAMPIONAT**» après en avoir fait la demande écrite au Comité de Direction. Aucune demande reçue à ce jour.

2-FORMATION DIRIGEANTS-ES

Un module de Formation est proposé aux Clubs **le samedi 30 avril 2022 de 09h00 à 12h00** au siège du District du Val de Marne de Football.

Thème : « Recruter un salarié et financer un emploi »

A noter ce module est obligatoire dans le cadre d'une demande d'aide FAFA « EMPLOI » par le dirigeant du club en charge de l'encadrement du ou de la salarié-e pour les clubs primo employeurs d'une compétence nécessaire en interne.

Animateur : Bruno FOLTIER et Henri BAQUE

3-RECOMPENSES COUPE 94 E-LEAGUE

- 🏆 1^{ère} Place: M. GIRAUD Paul, Club CHOISY AS : **1 Abonnement d'un an PS Plus**
- 🏆 2^{ème} Place : M. LISSER Adel, club CHARENTON CAP : **1 Abonnement 6 Mois PS Plus**
- 🏆 3^{ème} Place : M. RAMILSON Tom, District : **1 Abonnement 3 mois PS Plus**

Le Comité valide les récompenses.

4- MISE EN PLACE DE LA GIRLY CUP : MERCREDI 25 MAI 2022 au PARC DU TEMBLAY.

Estelle BATHENAY, coordinatrice du projet

Une réunion va rapidement être proposée pour étudier le cahier des charges et définir le programme de la journée selon les inscriptions recensées.

D'ores et déjà, nous avons envoyé un mail de réservation pour le Parc du Tremblay

Objectifs de l'Action :

- *Promouvoir le Sport et le Football Féminin dans le secondaire
- *Informers les jeunes filles des actions féminines menées dans le Département
- *Favoriser l'intégration du Football Féminin dans les établissements scolaires (EPS et AS)

Pour action :

- Fixer une réunion de préparation
- Commander le jeu « Meneuses »

TOUR DE TABLE

Georges GRESSIEN :

- Remercie pour l'invitation, très intéressant, ne connaissait pas le fonctionnement d'un Comité de Direction

Virginie RANSOU :

- Remerciements, bon Comité

Edgard KOUNDE :

- Pour les prochains Comité, revoir l'ordre du jour afin de limiter le temps de la réunion

Henri BAQUE :

- Livre : « Hors-jeu du Football », auteur un joueur de Cachan CO M. Yassine HAMENECHÉ
Propose que ce Monsieur soit invité

Patrick DARDENNES :

- Propose que les catégories féminines U11 et U13, dans le cadre du suivi des rencontres et de validation de l'utilisation de la FMI (Idem garçons), soient gérées par la Commission « Football à Effectif Réduit » dès la saison prochaine (Doit voir avec Marie-Thérèse POLICON)
- Inverser les rencontres U11 et U13 : les U11 joueraient le matin et les U13 l'après-midi :
Voir lors de la réunion Révision des Règlements
- Va proposer une date pour les pôles en charge de proposer un nouveau « Challenge Dynamique »

Pascale CHOQUET :

- Plateaux « Féminins » dans les Clubs
- Tablette FMI (souvent problèmes)

Jean-Pierre MAGGI :

- Etant absent de Paris, souhaite participer aux groupes de travail auxquels il est inscrit en Visioconférence

Estelle BATHENAY :

- Souligne l'excellent travail de Georges GRESSIEN : Création de l'application pour les Amicalistes « Recherche Educateurs »

Patricia GUILIANI :

- Revient sur la Journée de la Femme organisée à la FFF, du Mardi 08 Avril 2022

PROCHAIN COMITE DE DIRECTION

Samedi 21 Mai à 9H30

Le Président du District,
M. Denis TURCK

Le Secrétaire Général,
M. Patrick DARDENNES



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE SECTION ADMINISTRATIVE

REUNION DU MARDI 12 AVRIL 2022

Présents : MM. J. DIAS (PRESIDENT), M. ABED, N. RIT

APPLICATION DU R.I. DE LA CDA

Conformément à l'annexe 5 du Règlement intérieur et après étude de la situation, la section procède au retrait de point pour les arbitres suivants

Absences du 11 Décembre au 10 Avril

La Section,
Conformément à l'annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A,
Considérant que les arbitres suivants ne se sont pas présentés sur leur rencontre et/ou n'ont pas envoyé de justificatif dans les délais impartis,
Considérant les dispositions prévues à l'annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A en cas d'absence,
Par ces motifs, décide d'infliger un Malus de 10 points aux arbitres suivants par absence.

NOM ARBITRE	PRENOM	CATEGORIE	N° MATCH	INTITULE DE MATCH	MALUS ATTRIBUE
GOUALA	LOGAN	JAD	23452529	BONNEUIL CSM1 / MAISON ALFORT	10
TAFININE	NIL	JAD	24236952	VITRY CA /THIAIS FC1	10
CAMARA	EL HADJI	AA	23734991	IVRY FOOT 3 / NOGENT FC 1	10
JEANNE	LUDOVIC	D4	23734994	ARCUEIL COM 1 / VITRY ES 2	10



NOM ARBITRE	PRENOM	CATEGORIE	N° MATCH	INTITULE DE MATCH	MALUS ATTRIBUE
MESSAOUD	SKANDER	ASSISTANT	24399139	BLED FC 1 / LUSITANOS US 2	10
COULIBALY	MAKAN	D3		Bled / Gentilly	10
MESSAOUD	NIZAR	D3	23735058	VILLIERS ES1/ LE PERREUX FR2	10
AUBIN	SAMBA	DIVERSIFIE	23455911	VILLENEUVOISE ANTI/BRANCO CRET	10
DESMURS	STEPHANE	ASSISTANT	23734999	IVRY FOOT US3 / VILLIERS ES 1	10
YATTABARE	BANGALY	STAGIAIRE	23390558	FONTENAY US 2/VITRY CA2	10
BIES	MAXIM	JAD	23452025	MAISON ALFORT FC2/ VITRY ES 1	10
BOLLY	GEORGE	D2	23452572	LUSITANOS US1/RUNGIS US1	10
BEN YACOUB	RAYEN	STAGIAIRE	23452605	CRETEIL LUSIT 2 / BONNEUIL CSM1	10
GUIRIEC	Arthur	D3	23452574	ST MAUR VGA 1 / ALFORTVILLE US 1	10
PISANU	LUCA	JAD STAGIAIRE	23452449	JOINVILLE RC 2 / CHAMPIGNY FC 1	10
ARAB	Sulayman	JAD STAGIAIRE	23452450	BONNEUIL CSM 1 / ALFORTVILLE US1	10

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District



FMI/Rapports du 11 Décembre au 10 Avril

La Section,

Conformément à l'annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A,

Considérant que plusieurs irrégularités ont été constatées sur la FMI des rencontres suivantes et/ou un non envoi de rapport,

Considérant les dispositions prévues à l'annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A dans le cas d'une feuille de match mal rédigée et/ou un non envoi de rapport,

Par ces motifs, décide d'infliger un Malus de 5 points aux arbitres suivants :

NOM ARBITRE	PRENOM	CATEGORIE	N° MATCH	INTITULE DE MATCH	MALUS ATTRIBUE
TAMTCHOUN POKA	EMMANUEL	JAD	23452421	LE PERREUX FR1 / CACHAN ASC 1	5 (carton + rapport)
TRAORE	MADY AWA	D2	23734969	GENTILLY AC / ORMESSON US 1	5 (OBSERVATION AM)
MIRAOU	JAMAL	D2	24236864	VITRY CA / CHARENTON CAP 1	5 (OBSERVATION +CARTONS)
TOUABET	ZAKARIA	D2	24236868	CHOISY LE ROI AS/LUSITANOS	5 (CARTONS)
BENDRIOUCH	MOHAMED	D2	24236865	ORMESSON US1/VILLEJUIF US1	5 (OBSERVATION)
PETER	HUGUES	D2	24236792	LUSITANOS US 2/FRESNES AAS1	5 (INVERSION DE CARTONS JR)
HEDHLY	ALAEDDINE	D2	23390536	FONTENAY US / ALFORTVILLE US 2	5 (OBSERVATION AM)
BELKEBIR	SAMIR	DIVERSIFIE	23459107	CACHAN ASC / MACCABI CRETEIL	5 (OBSERVATION AM)
DUNGHO NTSANO	DAVID	STAGIAIRE SENIORS	23403650	CHEVILLY LARUE / VILLENEUVE ABL	5 (OBSERVATION AM)
TOUABET	ZAKARIA	D2	23390549	AS ULTRA MARINE / VILLENEUVE	5 (OBSERVATION + RAPPORT)
CHAIBI	SHABIN	STAGIAIRE JAD	23452546	CHAMPIGNY / ORLY AVS 1	5 (OBSERVATION + RAPPORT)
LEITE	PAULO	D1	23389016	LE PERREUX FR1 / CACHAN ASC CO1	5 (OBSERVATION)
MIRAOU	JAMAL	D2	23739995	ORMESSON US 1 / ST MAUR VGA 2	5 (OBSERVATION)
BOLLY	GEORGES	D2	23734996	BONNEUIL CSM 2 / GENTILLY AC 1	5 (OBSERVATION)
BADIE	XAVIER	D2	23735038	LE PERREUX FR2 / ORMESSON US1	5 (OBSERVATION)



NOM ARBITRE	PRENOM	CATEGORIE	N° MATCH	INTITULE DE MATCH	MALUS ATTRIBUE
BOLLY	GEORGE	D2	23735033	NOGENT FC 1 / CRETEIL UF 1	5 (OBSERVATION)
MENDY	KEVIN	D2	23735036	ST MAUR VGA 2 / VILLIERS ES 1	5 (OBSERVATION)
DRAME	YAHAYA	D2	23390562	CHARENTON CAP2/AS ULTRA MARINE	5 (observation après-match)
CONVERT	HENRI	D1	23389029	VITRY ES 1 / CHOISY LE ROI AS 2	5 (Observation)
GUERET	JEREMY	D1	23389027	LE PERREUX FR 1 / BONNEUIL CSM	5 (Observation)
BEN YACOUB	RAYEN	STAGIAIRE	23452441	CAHCAN ASC CO1/ VITRY CA2	5 (Utilisation de cartons)
HERVET	CEDRIC	D2	23390569	ST MANDE / VILLENEUVE ABLON	5 (Oubli de transcription)
PETREIN	Julien	ASSISTANT	23453825	ASOMBA 13 / VILLIERS ES 11	5 (Observation AM)
TOUABET	Zakaria	D2	23735021	CHEVILLY LARUE 1 / VILLIERS ES 1	5 (Rapport)
MIRAOUI	Jamal	Futsal D1	23974572	Cal 94 futsal 1 / KB Futsal 2	5 (Observation AM)
BOLLY	GEORGES	D2	23390585	MAISON-ALFORT FC2/THIAIS FC1	5 (inversement carton)
YATTABARE	BANGALY	STAGIAIRE	23840665	CRETEIL UF 2 / ST MANDE FC2	5 (Observation AM)
VERVISCH	FRANCOIS	DIVERSIFIE	23453919	ST MANDE FC 11/ PORT ACA CHAMP	5 (Observation AM + Rapport)
CHAIBI	SHAHIN	STAGIAIRE	23452454	CACHAN ASC1 / BONNEUIL CSM	5 (Observation AM)

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District



Déconvocation du 11 Décembre au 10 Avril

La Section,

Conformément à l'annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A,

Constatant que l'arbitre suivants n'a pas respecté le délai minimum pour se rendre indisponible, fixé à J-15 (J étant le jour de la rencontre).

Par ces motifs, décide d'infliger un Malus aux arbitres suivants :

NOM ARBITRE	PRENOM	CATEGORIE	N° MATCH	INTITULE DE MATCH	MALUS ATTRIBUE
HENRIQUES	JORGE	D2	23453902	VILLENEUVE ABLON US1/ MAISON AL	4 (Déconvocation tardive)
LINI	SALAH	JAD	23735209	VAL DE FONTENAY / LIMEIL BREVA	2 (Déconvocation tardive J-5)

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District

Après un tour de table, la séance est levée à 20h00.

PROCHAINE SEANCE SUR CONVOCATION

Le Secrétaire de séance
Michel Abed

Le Président
José DIAS

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 26 Avril 2022

Président : M. COMBAL

Présents : Mme POLICON ,M. BOUSSARD, BRUNET, SAMBA, ARNAUD .

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Pour toute demande de report de match pour cas de Covid, vous devez obligatoirement joindre à votre demande au minimum 4 attestations.



IMPORTANT

Les ½ finales de toutes les Coupes auront lieu le jeudi 26 mai 2022 (date butoir) les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

Aucune rencontre ne sera jouée après cette date.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :
Amende 100.00 euros

PARC DU TREMBLAY Courriel du Service Sport du 06/12/2021

Avis de fermetures :

-1^{er} & 8 & 26 MAI 2022

La commission demande aux clubs qui sont susceptibles de jouer au Tremblay à ces dates de bien vouloir prévenir le secrétariat du District pour tout report ou changement de terrain (avant 12 h le vendredi) Si non match perdu.

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

23735047- NOGENT FC 1 / LE PERREUX FR 2 SENIORS D2.A du 08/05/22

Courriers et Accords des 2 clubs (via footclubs) le 22/04/22 (match avancé).

Accord de la Commission, match le 05/05/22 à 20h.

23390588- ALFORTVILLE US 2 / CHARENTON CAP 2 SENIORS D2.B du 24/04/22

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 2ème forfait de l'équipe d'Alfortville US 2.

23735040 – CHEVILLY LARUE ELAN / NOGENT FC SENIORS D2.A du 24/04/22

Courriel de Chevilly du 20/04/22 (terrain impraticable, Arrêté municipal).

La commission fixe cette rencontre au 22/05/22.

23403770 – OLYMPIQUE PARIS ESPOIR 1 / MAROLLES FC 1 SENIORS D3.B du 24/04/22

Lecture de la feuille de match du 24/04/22.

La commission enregistre le 3ème forfait de l'équipe de Olympique Paris Espoir entraînant le forfait général. Avis aux clubs concernés.

23840713 – ES SOURDS DE VITRY / SANTENY SP. L D4.A du 05/06/22

Courriel de ES Sourds Vitry du 23/04/22 informant le District de la participation au championnat de France des Sourds.

Cette rencontre étant sans influence pour la montée en division supérieure, la commission la neutralise. Prévenir vos adversaires.

COUPE VDM SENIORS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM SENIORS

Seniors :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
½ Finale	26 Mai 2022	Effectué
Finale	11 et 12 Juin 2022	

COUPE SENIORS Amitié

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE Séniors Amitié

Amitié :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
½ Finale	26 Mai 2022	Effectué
Finale	11 et 12 Juin 2022	

Désignation des matchs comptant pour les 1/2 finales qui auront lieu le 26 mai 2022 à 15h00 sur le terrain du premier nommé.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via Footclub.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub

CHAMPIONNAT CDM

COUPE CDM

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE CDM

CDM :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
½ Finale	26 Mai 2022	Effectué
Finale	12 Juin 2022	

Désignation des matchs comptant pour les 1/2 finales qui auront lieu le 26 mai 2022 à 09h30 sur le terrain du premier nommé.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via Footclub.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub

CHAMPIONNAT ANCIENS

23453835 – MINHOTOS DE BRAGA 1 / AS ULTRA MARINE Vi 11 Anciens D2.B du 24/04/22

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 3^{ème} forfait de l'équipe de AS Ultra Marine, entraînant le forfait général. Avis aux clubs concernés.

23453836 – CHEVILLY LARUE EL / VILLENEUVE ABLON US Anciens D2.B du 24/04/22

Lecture du courrier tardif du club de Chevilly (arrêté municipal-fermeture terrain) et courrier du club de Villeneuve Ablon US. Compte tenu que l'arrêté municipal de Chevilly La rue est arrivé le vendredi après 20h00, le match n'a pu être reporté selon les RSG du District.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Chevilly Larue (équipe non présente le jour du match).

23454188 – CRETEIL LUSITANOS US 11 / PORT. ACA CHAMPIGNY 12 Anciens D3.B du 24/04/22

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe Port. ACA Champigny.

23824609 – OPEJ SPORTING CLUB / TRAVAILLEURS PORTUGAIS IVRY Anciens D4 du 24/04/22

Lecture de la feuille de match, du rapport de l'arbitre et du courriel de l'équipe OPEJ Sporting du 24/04/22.

La commission prend note de l'absence de l'équipe Travailleurs Portugais Ivry pour cette rencontre et enregistre son 3^{ème} forfait, entraînant le forfait général. Avis aux clubs concernés.

COUPE ANCIENS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE ANCIENS

Anciens :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
½ Finale	26 Mai 2022	Effectué
Finale	12 Juin 2022	

Désignation des matchs comptant pour les 1/2 finales qui auront lieu le 26 mai 2022 à 09h30 sur le terrain du premier nommé.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via Footclub.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub

24488169 – VILLIERS ES / MACCABI CRETEIL ¼ de Finale Anciens du 17/04/22

Reprise du dossier et Courriel de l'équipe de Villiers ES du 20/04/22 (Demande de report de la rencontre pour cas Covid) *Attestations jointes à la demande. (PV du 19/04/22)*

La commission fixe le match le Mercredi 11/05/22 à 20h15 au stade Lapize à Villiers.

CHAMPIONNAT + 45 ANS

24375768 – BRY FC 14 / ARRIGHI AS 12 Anciens + 45 ans.C du 24/04/22

Courriel de l'équipe de Bry FC du 22/04/22.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de l'équipe Bry FC 14.

Courriel de Desportiva du 21/04/22 + 45 ANS

Compte tenu du nombre important de matchs remis la commission neutralise les matchs suivants :

24375704 – PORTUGAIS VITRY / DESPORTIVA VIMARENENSE IVRY A. 12 Anciens + 45 ans.A du 20/03/22

24375717 – CACHAN ASC CO 13 / DESPORTIVA VIMARENENSE IVRY A. 12 Anciens + 45 ans.A du 10/04/22

24375723 – DESPORTIVA VIMARENENSE IVRY A. 12 / RUNGIS US 13 Anciens + 45 ans.A du 24/04/22

COUPE + 45 ANS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE « + 45 Ans »

+ 45 Ans :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
½ Finale	26 Mai 2022	Effectué
Finale	12 Juin 2022	

Désignation des matchs comptant pour les 1/2 finales qui auront lieu le 26 mai 2022 à 09h30 sur le terrain du premier nommé.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via Footclub.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub

CHAMPIONNAT +55 ans

23841805 – ARRIGHI AS 13 / BRY FC 16 Anciens + 55 ans.B du 24/04/22

Courriel de l'équipe de Bry FC du 22/04/22.

La commission enregistre le 2^{ème} forfait avisé de l'équipe Bry FC 16.

COUPE VDM ENTREPRISE

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM FOOT ENTREPRISE

Seniors et Amitié :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
½ Finale	26 Mai 2022	3 mai 2022
Finale	11 et 12 Juin 2022	

Désignation des matchs comptant pour les 1/2 finales qui auront lieu le 26 mai 2022 à 15h00 sur le terrain du premier nommé.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via Footclub.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub

CHAMPIONNATS FEMININS

Courriel de LUSITANOS ST MAUR US du 20/04/22

La liste des responsables U11 F des clubs du District 94 est disponible sur le site internet du District dans la rubrique pratique féminines.

COUPE FEMININES

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE FEMININES Séniors

Séniors VDM :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
½ Finale	26 Mai 2022	Effectué
Finale	12 Juin 2022	

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE FEMININES U15

U15 VDM :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
½ Finale	26 Mai 2022	effectué
Finale	12 Juin 2022	

Désignation des matchs comptant pour les 1/2 finales qui auront lieu le 26 mai 2022 à 17h00 sur le terrain du premier nommé.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via Footclub.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub

DEPARTEMENTALE JEUNES

Coupe VDM U20

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U20

U20 DISTRICT :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
½ Finale	26 Mai 2022	Effectué
Finale	11 Juin 2022	

Désignation des matchs comptant pour les 1/2 finales qui auront lieu le 26 mai 2022 à 13h00 sur le terrain du premier nommé.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via Footclub.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub

CHAMPIONNAT U18

Coupe VDM U18

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U18

U18 VDM :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
½ Finale	26 Mai 2022	Effectué
Finale	12 Juin 2022	

24485867 – VINCENNES CO 1 / CRETEIL LUSITANOS US 1 ½ finale U18 du 26/05/22

Courriels accord des 2 clubs via foot club.

Accord de la Commission, match avancé au 22/05/22.

CHAMPIONNAT U16

23451865- LUSITANOS ST MAUR 2 / VINCENNES CO 2 U16 D2.A du 24/04/22

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe Lusitanos St Maur 2

23452139 – VALENTON FOOT ACA 1 / ARCUEIL COM 1 U16 D3. B du 08/05/22

Courriels et accords des 2 clubs via foot club. (demande de report)
Accord de la Commission, match le 22/05/22.

23451956- FONTENAY US / CRETEIL LUSITANOS 4 U16 D3.A du 24/04/22

Courriel de l'équipe de Fontenay US du 22/04/22 .

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de l'équipe de Fontenay US

23824473 – VILLENEUVE AFC 2 / JOINVILLE RC 4 U16 D4. B du 24/04/22

Lecture de la feuille de match du 24/04/22 ;

La commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe Joinville RC 4.

Coupe VDM U16

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U16

U16 VDM	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
½ Finale	26 Mai 2022	03 mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

Coupe Amitié U16

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U16 AMITIE

U16 AMITIE	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
½ Finale	26 Mai 2022	Effectué
Finale	12 Juin 2022	

Désignation des matchs comptant pour les 1/2 finales qui auront lieu le 26 mai 2022 à 13h00 sur le terrain du premier nommé.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via Footclub.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub

Coupe District U16

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U16 DISTRICT

U16 DISTRICT	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
½ Finale	26 Mai 2022	Effectué
Finale	12 Juin 2022	

Désignation des matchs comptant pour les 1/2 finales qui auront lieu le 26 mai 2022 à 13h00 sur le terrain du premier nommé.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via Footclub.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub

CHAMPIONNAT U14

Coupe VDM U14

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 VDM

U14 VDM	Dates des Rencontres	Dates des tirages
½ Finale	26 Mai 2022	Effectué
Finale	11 Juin 2022	

24485597 – FONTENAY SS/BOIS / CRETEIL LUSITANOS ¼ de finale U14 du 16/04/22

Lecture du rapport de l'arbitre du match du 16/04/22 .

La commission enregistre le résultat (FONTENAY US 9 - CRETEIL LUSITANOS 1)

L'équipe de Fontenay US est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

Coupe Amitié U14

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 AMITIE

U14 AMITIE	Dates des Rencontres	Dates des tirages
½ Finale	26 Mai 2022	Effectué
Finale	11 Juin 2022	

Désignation des matchs comptant pour les 1/2 finales qui auront lieu le 26 mai 2022 à 16h00 sur le terrain du premier nommé.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via Footclub.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub

Coupe District U14

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 DISTRICT

U14 « DISTRICT »	Dates des Rencontres	Dates des tirages
½ Finale	26 Mai 2022	Effectué
Finale	11 Juin 2022	

Désignation des matchs comptant pour les 1/2 finales qui auront lieu le 26 mai 2022 à 16h00 sur le terrain du premier nommé.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via Footclub.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 25 avril 2022

Membres : Mmes NAZICAL Marie-Ange, RANSOU Virginie et MM. FETOUS Lakhdar, GRESSIEN Georges, NOYON Joël, SAINT-ALBIN Maurice.

Assistent : MM. DARDENNES Patrick, TAFININE Driss,

Absents excusés : Mmes GUILIANI Patricia, et MM. AMSELLEM Emile, GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe, LEBERRE Jean-Claude, LOPES Paulo, MOUSTAMID Abdou.

AVIS AUX CLUBS

UTILISATION OBLIGATOIRE DE LA F.M.I (Feuille de match informatisée) :

Toute rencontre n'ayant pas fait l'objet de la F.M.I sera amendée de 50€ par équipe.
En cas d'impossibilité due à l'équipe adverse, qui n'a pas préparé sa tablette ou qui n'a pas ses CODES : *une feuille de match papier doit être remplie par le club recevant qui indiquera le motif de la non-utilisation de la F.M.I.*

En cas de non-respect, la Commission avisera et pourra amender les deux clubs s'il y a lieu.

RAPPEL IMPORTANT :

Pour la phase 2 des critères U11 et U13 :
Redonner les droits (CODES) aux responsables d'équipes pour qu'ils puissent avoir accès aux F.M.I (Via FOOTCLUB).

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

**Pour que les dossiers soient traités,
il est impératif de suivre les directives : du District du VDM de FOOTBALL.**

Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :

- Le nom du club,
- L'objet de votre demande et les références des rencontres :
(CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

Modes d'envoi du courrier ou mail au District VDM DE FOOTBALL :

E-mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr, ou à la tecchnique@districtvaldemarne.fff.fr

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités
par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT

par Courrier postal : au DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL

- 131, Boulevard des Alliés -
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

Technique : **Driss 01.55.96.11.43** ou Hédi : **01.55.96.11.42**

Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence.

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2021.

Courrier club de Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2021.

Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ...

Responsable Monsieur...Club x. Licence n°.... Pour info : la Technique Monsieur...

ADMINISTRATIF

PLATEAUX U7

Courrier de ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. du 06/04/2022

Pris note de l'inversion des terrains, et des remerciements aux deux clubs.

PLATEAUX U9

Courrier de CHARENTON C.A.P. du 15/04/2022

Pris note du **FORFAIT** de RUNGIS U.S.

CRITERIUM U11

FRESNES A.A.S. / VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS U11 G4 ABCD du 09/04/2022

Courrier de VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS du 11/04/2022.

Courrier mis en attente et à traiter après la convocation des deux clubs le 09/05/2022.

ST MANDE F.C. / CRETEIL LUSITANOS F. US U11 G5 ABCD du 09/04/2022

Courrier de ST MANDE F.C. du 11/04/2022

Pris note des problèmes F.M.I.

BOISSY F.C. / ARCUEIL C.O. MUNICIPAL U11 G3 ABCD du 16/04/2022

Courrier de ARCUEIL C.O. MUNICIPAL du 12/04/2022

Pris note du **FORFAIT AVISE** de BOISSY F.C.

La Commission rappelle au BOISSY F.C. qu'il doit prévenir le District du Val-de-Marne FOOTBALL en cas d'impossibilité à recevoir ou à se déplacer.

LUSITANOS ST MAUR U.S. / FRESNES A.A.S. U11 G4 ABCD du 16/04/2022

Courrier de LUSITANOS ST MAUR U.S. du 12/04/2022

Pris note.

Rencontres reportées à une date ultérieure, en accord avec vos adversaires et, à nous communiquer.

U. S. IVRY FOOTBALL / VILLEJUIF U.S. U11 G2 ABCD du 16/04/2022

Courrier de U. S. IVRY FOOTBALL du 12/04/2022

Suite à l'accord de vos adversaires, les rencontres sont reportées aux 23/04/2022.

U. S. IVRY FOOTBALL / CHOISY LE ROI A.S. CRIT.AVENIR Poule A AB du 16/04/2022

Courrier de U. S. IVRY FOOTBALL du 12/04/2022

Rencontres reportées aux 23/04/2022, sous réserve de l'accord de vos adversaires.

JOINVILLE R.C. / CHOISY LE ROI A.S. CRIT.AVENIR Poule B du 12/03/2022

Courrier du club : JOINVILLE R.C. du 25/03/2022

Après vérification, la Commission annule l'amende de 50€ pour la rencontre n° 24292478, maintient celle de 50€ pour la rencontre n° 24292449 car pas de connexion F.M.I, alors que vous étiez club organisateur :

The screenshot shows a web interface for managing football matches. At the top, there's a header with 'Match' and a dropdown menu showing 'Crit. U11 Avenir (94) / Phase 2 - A - Poule A'. Below that, a search bar contains '24292478' and a date/location dropdown shows 'Journée 4 | 12/03/2022 Joinville R.C. 31 - Choisy Le Roi As 31'. The main content area is titled 'Feuille de Match' and includes navigation links like 'Aller', 'Actif', 'Résultat', and 'Code internet 57765.1'. There are also buttons for 'Composition', 'Discipline', 'Remplacement', 'Blessures', 'Buts', and 'Log'. Below this is a table with the following data:

Date opération	Origine	Info. Tablette	Type	Utilisateur	Club
12/03/2022 14:54:47	Tablette N° XXXXb726d1	iPad4,1 (iOS 12.5.5) FMI v.3.9.0.0 (11/03/2022 18:45:57)	Transmission Feuille Match	Samir NAJIM	JOINVILLE R.C.
11/03/2022 18:47:08	Tablette N° XXXXb726d1	iPad4,1 (iOS 12.5.5) FMI v.3.9.0.0 (11/03/2022 18:45:57)	Récupération des données du match	Samir NAJIM	JOINVILLE R.C.

Match Crit. U11 Avenir (94) / Phase 2 - B - Poule B
 Journée 4 | 12/03/2022 Joinville R.C. 32 - Choisy Le Roi As 32

Feuille de Match

Samedi 12/03/2022 SAMEDI AP MIDI
 Installation

Allez Actif Résultat: - Code internet 57737.1

Composition

Date opération	Origine	Info. Tablette	Type	Utilisateur	Club
Aucune ligne à afficher.					

CHALLENGE REGIONAL U10 - U11

**LES CLUBS QUALIFIES POUR LA FINALE DEPARTEMENTALE :
 DU SAMEDI 21 MAI 2022**

ARCUEIL COSM
 CHARENTON CAP
 CHOISY LE ROI AS
 CRETEIL LUSITANOS US
 JOINVILLE RC
 LE PERREUX ASF
 VILLEJUIF US
 VILLENEUVE ACADEMIE FC

CRITERIUM U13

CHAMPIGNY F.C. 94 / ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. U13 G6 AB du 26/03/2022

Courrier du club : ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. du 11/04/2022

Après vérification, pas de connexion à la F.M.I pour la rencontre n° 24264679.

La Commission maintient son amende et vous rappelle que vous devez préparer votre F.M.I, la veille au risque de ne pas pouvoir faire votre F.M.I, le jour même et d'être amendé.

Match U13 - 6 - 2 Équipes / Phase 2 - B - Poule B
 Journée 5 | 26/03/2022 Champigny F.C. 94 22 - St Maur F. Masc. Vga 27

Feuille de Match

Samedi 26/03/2022 Matin P1
 Installation

Allez Actif Résultat: - Code internet 56390.1

Composition

Date opération	Origine	Info. Tablette	Type	Utilisateur	Club
26/03/2022 10:44:06	Tablette N° XXXXc22a74	MAR-LX2 (Android 9) FMI v.3.9.0.0 (26/03/2022 09:57:10)	Récupération des rencontres	Belkacem YAICHE	CHAMPIGNY F.C. 94

ENT.SANTENY MANDRES / VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS CRIT.LACHICHE
Poule A du 09/04/2022

Courrier de VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS du 11/04/2022

Pris note des problèmes F.M.I.

VILLECRESNES U. S. / KREMLIN BICETRE C.S.A. U13 G7 AB du 09/04/2022

Courrier de VILLECRESNES U. S. du 08/04/2022

Pris note du terrain impraticable.

Rencontres reportées à une date ultérieure, en accord avec vos adversaires et, à nous communiquer.

BOISSY F.C. / VILLENEUVE ABLON U.S. U13 G2 ABCD du 16/04/2022

Courrier de VILLENEUVE ABLON U.S. du 06/04/2022

Pris note du **FORFAIT AVISE** de BOISSY F.C.

La Commission rappelle au BOISSY F.C. qu'il doit prévenir le District du Val-de-Marne de FOOTBALL en cas d'impossibilité à recevoir ou se déplacer.

ST MANDE F.C./ ARCUEIL C.O. MUNICIPAL U13 G4 ABC du 16/04/2022

Courrier d'ARCUEIL C.O. MUNICIPAL du 12/04/2022

Pris note du **FORFAIT AVISE.**

ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. / BOISSY F.C. CRIT.LACHICHE Poule Unique AB du 16/04/2022

Courrier de ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. du 11/04/2022

Pris note du **FORFAIT AVISE** de BOISSY F.C.

La Commission rappelle au BOISSY F.C. qu'il doit prévenir le District du Val-de-Marne de Football en cas d'impossibilité à recevoir ou se déplacer.

VINCENNOIS C.O. / CRETEIL LUSITANOS F. US U13 G5 A du 16/04/2022

Courrier de LUSITANOS F. US du 13/04/2022.

Courrier tardif.

VINCENNOIS C.O. / CRETEIL LUSITANOS F. US U13 G5 A du 16/04/2022

Courrier de VINCENNOIS C.O. du 22/04/2022

Pris note des problèmes F.M.I.

COUPE FUTSAL U13

LES 4 CLUBS QUALIFIES POUR LA FINALE DEPARTEMENTALE :
DU **MERCREDI 1^{er} JUIN 2022**

**BONNEUIL CSM
CHARENTON CAP
FRESNES AAS
JOINVILLE RC**

SAISON : 2021 - 2022				
N°14 - JOURNAL DES AMENDES				
en « FOOT ANIMATION » (PV DU 25/04/2022)				
CLUBS	CLUBS AMENDES	MOTIFS	RENCONTRES	MONTANTS DES AMENDES
537053	JOINVILLE R.C.	Annulation amende	JOINVILLE R.C./CHOISY LE ROI A.S. CRIT.AVENIR Poule A AB du 12/03/2022	-50,00 €
	<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>JOURNAL</u>	<u>DE L'AMENDE RETIREE</u>	<u>-50.00€</u>

ANNEXE FINANCIERE	
Disqualification Festival U13, 2ème Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	20,00 €
Forfait non-avisé Festival U13, 2ème Tour coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	30,00 €
Disqualification Festival U13.	30,00 €
Forfait non-avisé Festival U13.	40,00 €
Disqualification Festival U13 - Finale, Finale Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	50,00 €
Absence à la réunion annuelle Ecole de Foot.	25,00 €
Absence non-justifiée à une convocation.	40,00 €
U6 / U7 : Forfait ou absence.	8,00 € au club
U6 / U7 : Compte rendu non-reçu.	10,00 € au club
U8 / U9 : Forfait ou absence.	8,00 € / équipe
U8 / U9 : Compte rendu non-reçu.	20,00 € au club d'accueil
Licence manquante.	4,00 € / licence
1er forfait - U11 / U13.	6,00 € / Equipe
2ème forfait - U11 / U13.	8,00 € / Equipe
3ème forfait - U11 / U13.	10,00 € / Equipe
U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçue.	20,00 € au club recevant
U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue.	20,00 € au club recevant
Feuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie...).	9,50 € / équipe
Disqualification Challenge Régional - 1er Tour.	15,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - 1er Tour.	30,00 €
Disqualification Challenge Régional - 2ème Tour.	30,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - 2ème Tour.	60,00 €
Disqualification Challenge Régional - Finale.	60,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale.	120,00 €
Forfait non-avisé FESTIVAL U13 - Finale.	
Disqualification Festival U13, 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	10,00 €
Forfait non-avisé Festival U13, 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	15,00 €
Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I)	50 € / équipe

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 25/04/2022

Président : M. FOPPIANI

Présents : Mmes POLICON, FAUTRA, MM TAVENOT, GUERCHOUN

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

JEUNES

U16 – D3 / B = RUNGIS US 2 / VALENTON FOOT Acad 1 du 10/04/2022

Reprise du dossier

Demande d'évocation du club de **VALENTON FOOT ACADEMIE 1** en date du 11/04/2022 sur la qualification et la participation du joueur numéro 14 du club de **RUNGIS US 2** au motif que ce dernier n'était pas inscrit sur la feuille de match et est rentré en seconde mi-temps.

Suite au courrier (TARDIF) du club de RUNGIS s'excusant de ne pouvoir être présent à cette audition,

La commission reconvoque pour sa réunion du Mardi 16/05/2022 à 18h00 :

- L'arbitre de la rencontre
- Les capitaines des deux équipes
- Un Dirigeant de chacune des équipes
- Le joueur avec le numéro 14, lequel fait l'objet de cette demande d'évocation.

Toutes ces personnes devront être munies de leurs licences et de leurs pièces d'identité.

PRESENCE OBLIGATOIRE

U18 - / B = VGA SAINT MAUR 2 / FC SAINT MANDE du 10/04/2022

La commission prend connaissance du courriel du club de **FC SAINT MANDE** au motif de la confirmation d'une réserve technique évoquée lors de la rencontre en objet et concernant le retard relatif au début de la rencontre.

La commission rappelle au club de **FC SAINT MANDE** que les formalités d'après-match doivent être effectuées sur la feuille de match.

Or aucune signature n'a été déposée sur la feuille de match « PAPIER » après la rencontre par ce club, ainsi que la liste des joueurs ayant participé à cette rencontre.

De plus, le retard apporté dans le début d'une rencontre qui s'est déroulée dans son intégralité ne peut remettre en cause son résultat dans la mesure où la rencontre a été disputée.

La commission informe le club de FC SAINT MANDE qu'une réserve technique ne concerne que les décisions arbitrales.

SENIORS

SENIORS D1 = RUNGIS U.S. 2 / CHAMPIGNY FC 2 du 27/03/2022

Demande d'évocation du club de **RUNGIS U.S. 2** par lettre du 21/04/2022 sur la participation et la qualification du joueur **DOUCOURE Mahamadouba** du club de **CHAMPIGNY FC 2** susceptible d'être suspendu,

La commission agissant sur le fondement des dispositions prévues à l'article 187.2 des RG de la FFF.

Jugeant en premier instance.

Considérant que le club de **CHAMPIGNY FC 2** informé le 21/04/2022 de la demande d'évocation, n'a pas formulé ses observations par télécopie, fax, courriel ou courrier, dans les délais impartis,

Considérant que le joueur mis en cause a été sanctionné par la commission de discipline réunie le 25/01/2022 de UN match ferme de suspension suite à récurrence d'avertissements lors de la rencontre de championnat disputée le 23/01/2022 contre US LUSITANOS ST Maur avec l'équipe CHAMPIGNY FC 2 – SENIORS D1.

Considérant que la dite sanction applicable à compter du 31/01/2022 a été publiée dans FOOT 2000 le 07/02/2022, n'a pas été contestée dans les délais légaux,

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 226.1 des RG de la FFF que la suspension doit être purgée dans les rencontres officielles, effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement, Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

Considérant que la suspension du joueur en cause, ne pouvait donc être purgée que sur des rencontres effectivement jouées **par l'équipe SENIORS de CHAMPIGNY FC 2**

Considérant que le joueur mis en cause n'a pas purgé sa sanction en participant aux rencontres suivantes:

Le 06/02/2022 D1 = CHOISY LE ROI AS 2 / CHAMPIGNY FC2

Le 13/02/2022 D1 = CHAMPIGNY FC2 / SUCY FC 2

Le 13/03/2022 D1 = VITRY CA 2 / CHAMPIGNY FC 2

Le 20/03/2022 D1 = CHAMPIGNY FC 2 / CACHAN ASC CO 1

Il est à noter que la rencontre du 06/03/2022 n'a pas eu lieu car l'adversaire était « NON AFFECTEE ».

Considérant qu'il ne pouvait donc pas prendre part à la rencontre de championnat opposant l'équipe **RUNGIS U.S. 2** au club de **CHAMPIGNY FC 2** puisqu'il était encore en état de suspension.

En conséquence, la commission dit que le joueur **DOUCOURE Mahamadouba** du club de **CHAMPIGNY FC 2** n'était pas qualifié pour prendre part à la rencontre en rubrique.

*-Décide match perdu par pénalité au club de **CHAMPIGNY FC 2** (-1 point 0 but) pour en attribuer le gain au club de **RUNGIS U.S. 2** (3 points, 1 but).*

Débit : **CHAMPIGNY FC 2** 50,00€
Crédit : **RUNGIS U.S. 2** 43,50€

*De plus, la commission inflige une amende de 50,00 euros au club de **CHAMPIGNY FC 2** pour avoir inscrit un joueur suspendu sur la feuille de match, et ce conformément à l'annexe financière, et suivant l'article 226.5 des RG de la FFF, inflige un match de suspension ferme à compter du 25/-04/2022 au joueur **DOUCOURE Mahamadouba** pour avoir participé à une rencontre officielle alors qu'il était en état de suspension.*

SENIORS D2 /B = FRESNES AAS 1 / CAP CHARENTON 2 du 20/03/2022

Demande d'évocation du club de **CAP CHARENTON 2** en date du **14/04/2022** sur la participation des joueurs

TRAORE Mohamed
YOUCEF Andy
MBALA Germain
MENANGA MOLO Daniel

du club de **FRESNES AAS 1** susceptibles d'être suspendus.

La Commission,

Pris connaissance de la demande d'évocation pour le dire recevable en la forme,
Agissant sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF,
Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club de **FRESNES AAS 1** informé le **14/04/2022** de la demande d'évocation, n'a pas formulé ses observations par télécopie, fax, courriel ou courrier,

Considérant que le joueur **TRAORE Mohamed** du club de **FRESNES AAS 1** a été sanctionné, le 10/01/2022, par la Commission de Discipline d'un match ferme de suspension pour récidive d'avertissement, sanction applicable à compter du 10/01/2022.

Considérant que les dispositions des articles 224.2 et 226. des RG de la FFF prévoient que :
«s'il s'agit d'un joueur suspendu à compter de la date d'effet décidée par la commission de discipline pour récidive d'avertissements ce joueur est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant la date d'effet, ou si ce dernier est exclu lors d'un match de compétition officielle, ce joueur est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant la date correspondante »,

«La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle, il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer règlementairement »,

Considérant, après vérification des feuilles de matchs des rencontres officielles disputées par les EQUIPES SENIORS évoluant en SENIORS D2/B entre le 10/01/2022 (date d'effet de la

sanction) et le 20/03/2022 (date de la rencontre en rubrique), il s'avère que le joueur **TRAORE Mohamed** a purgé son match ferme de suspension en ne participant pas à la rencontre SENIORS D2 /B du 06/02/2022 entre **FRESNES AAS1 et THIAIS FC 1**

Par ces motifs, dit que le joueur **TRAORE Mohamed** n'était pas en état de suspension le 20/03/2022, date de la rencontre en rubrique à laquelle il a participé,

Rejette l'évocation comme étant non fondée.

Considérant que le joueur **YOUCEF Andy** du club de **FRESNES AAS 1** a été sanctionné, le 28/02/2022, par la Commission de Discipline d'un match ferme de suspension pour récidive d'avertissement, sanction applicable à compter du 28/02/2022.

Considérant que les dispositions des articles 224.2 et 226. des RG de la FFF prévoient que :
«s'il s'agit d'un joueur suspendu à compter de la date d'effet décidée par la commission de discipline pour récidive d'avertissements ce joueur est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant la date d'effet, ou si ce dernier est exclu lors d'un match de compétition officielle, ce joueur est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant la date correspondante »,

«la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle, il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer règlementairement »,

Considérant, après vérification des feuilles de matchs des rencontres officielles disputées par les EQUIPES SENIORS évoluant en SENIORS D2/B entre le 28/02/2022 (date d'effet de la sanction) et le 20/03/2022 (date de la rencontre en rubrique), il s'avère que le joueur **YOUCEF Andy** a purgé son match ferme de suspension en ne participant pas à la rencontre SENIORS D2 /B du 13/03/2022 entre **ALFORTVILLE US 2 et FRESNES AAS 1**

Par ces motifs, dit que le joueur **YOUCEF Andy** n'était pas en état de suspension le 20/03/2022, date de la rencontre en rubrique à laquelle il a participé,

Rejette l'évocation comme étant non fondée.

Considérant que le joueur **MENANGA MOLO Daniel** du club de **FRESNES AAS 1** a été sanctionné, le 09/02/2022, par la Commission de Discipline d'un match ferme de suspension pour récidive d'avertissement, sanction applicable à compter du 09/02/2022.

Considérant que les dispositions des articles 224.2 et 226 des RG de la FFF prévoient que :
«s'il s'agit d'un joueur suspendu à compter de la date d'effet décidée par la commission de discipline pour récidive d'avertissements ce joueur est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant la date d'effet, ou si ce dernier est exclu lors d'un match de compétition officielle, ce joueur est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant la date correspondante »,

«la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle, il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer règlementairement »,

Considérant, après vérification des feuilles de matchs des rencontres officielles disputées par les EQUIPES SENIORS évoluant en SENIORS D2/B entre le 09/02/2022 (date d'effet de la sanction) et le 20/03/2022 (date de la rencontre en rubrique), il s'avère que le joueur **MENANGA MOLO Daniel** a purgé son match ferme de suspension en ne participant pas à la rencontre SENIORS D2 /B du 13/03/2022 entre **FRESNES AAS 1** et **VILLENEUVE ABLON US 1**

Par ces motifs, dit que le joueur **MENANGA MOLO Daniel** n'était pas en état de suspension le 20/03/2022, date de la rencontre en rubrique à laquelle il a participé,

Rejette l'évocation comme étant non fondée.

Considérant que le joueur **MBALA Germain** du club de **FRESNES AAS 1** a été sanctionné, le 10/10/2021, par la Commission de Discipline de SIX matchs fermes de suspension pour acte de brutalité (CHARENTON CAP 2 / FRESNES AAS1 du 10/10/2021), sanction applicable à compter du 11/10/2021.

Considérant que les dispositions des articles 224.2 et 226 des RG de la FFF prévoient que :

«s'il s'agit d'un joueur suspendu à compter de la date d'effet décidée par la commission de discipline pour récidive d'avertissements ce joueur est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant la date d'effet, ou si ce dernier est exclu lors d'un match de compétition officielle, ce joueur est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant la date correspondante »,

«la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle, il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer règlementairement »,

Considérant, après vérification des feuilles de matchs des rencontres officielles disputées par les EQUIPES SENIORS évoluant en SENIORS D2/B entre le 10/10/2021 (date d'effet de la sanction) et le 20/03/2022 (date de la rencontre en rubrique), il s'avère que le joueur **MBALA Germain** a purgé la totalité de sa sanction en ne participant pas aux rencontres suivantes :

Le 17/10/2021 entre VILLENEUVE ABLON US 1 et FRESNES AAS1

Le 24/10/2021 entre FRESNES AAS1 et MAISONS ALFORT FC 2

Le 07/11/2021 entre FONTENAY US 2 et FRESNES AAS1

Le 21/11/2021 entre FRESNES AAS1 et VITRY CA 3

Le 05/12/2021 entre CACHAN ASC CO 2 et FRESNES AAS1

Le 12/12/2021 entre FRESNES AAS1 et AS ULTRA MARINE VI 1

Par ces motifs, dit que le joueur **MBALA Germain** n'était pas en état de suspension le 20/03/2022, date de la rencontre en rubrique à laquelle il a participé,

Rejette l'évocation comme étant non fondée.

Pour tous ces motifs, la commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion restreinte du Lundi 25 avril 2022

Président : M. J.J. FOPPIANI

Présents : V. MONNEY

Pour Information, la Commission Futsal se réunit tous les LUNDIS.

Merci de nous transmettre vos demandes de modifications le lundi midi au plus tard.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le lundi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

FUTSAL D1

RAPPEL

23974556 – CAL 94 FUTSAL 1 / CHAMPIGNY FC 2 D1 du 13/03/22

Reprise du dossier en retour de la Commission de Discipline du 12 Avril 2022 sanctionnant le club de CAL 94 FUTSAL 1 comme suit :

- **3 matchs fermes et 3 matchs avec sursis de suspension de gymnase pour des utilisations répétées d'engins pyrotechniques et engins explosifs**
- **Désignation d'un délégué à la charge du club de CAL 94 FUTSAL 1 sur les 2 derniers matchs à domicile.**

La Commission demande au club de CAL 94 FUTSAL 1 de bien vouloir lui transmettre au plus vite l'adresse du (des) gymnase(s) de substitution hors la commune pour les 2 dernières rencontres à domicile avec les horaires associés pour les dates du :

- **23 avril 2022 contre VISION NOVA, forfait avisé de VISION NOVA 2**
- **14 mai 2022 contre VITRY ASC, fournir l'adresse du gymnase de remplacement**

FUTSAL D2

24062372 – VSG FUTSAL 2 / SAINT MAURICE AJ 2 D2 du 22/04/22

Courriel de SAINT MAURICE AJ et réception de la FMI de la rencontre.

La commission enregistre le 3^{ème} forfait du club de SAINT MAURICE AJ 2, entraînant son forfait général. AVIS AUX CLUBS CONCERNES.

(Rappel)

23974565 – CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 / VITRY CA 2 Futsal D1 du 25/03/22 FUTSAL D1

Courriel de VITRY CA nous informant de deux matchs en 24h.

La Commission reporte la rencontre au vendredi 29/04/2022 au Gymnase ISSAURAT, Rue Louis PASTEUR – 94000 Créteil à 21h30.

Coupe Du Val De Marne Futsal

Tirage au sort des $\frac{1}{2}$ finale de la Coupe du Val de Marne Futsal

SAMEDI 07 MAI 2022

(Effectué par M. Denis TURCK, Président du District)

Match N°1 :

24498653 : CHAMPIGNY FC 2 / CHAMPIGNY FC 1 du 30/04/2022 VS

24298812 : C'NOUES/VITRY CA 1 du 26/04/2022

Match N°2 :

CRETEIL FUTSAL US 2 / VSG FUTSAL 1

Consulter le tirage sur le site du District du Val de Marne.

<https://districtvaldemarne.fff.fr/competitions/?id=389444&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

2 Arbitres officiels à la charge du club recevant.

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

REUNION DU 27 AVRIL 2022

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2021 / 2022 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans

-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Avis aux CLUBS !

Les matchs remis seront **REPORTES** à nouvelle date par la Commission d'Organisation des Compétitions

FORFAITS GENERAUX & DESENGAGEMENTS AVANT DEBUT DES COMPETITIONS

SENIORS D3.A :	VALENTON CS (1)	VILLENEUVE ABLON US	
SENIORS D3.B :	OLYMP. PARIS ESPOIR (1)	CHEVILLY LARUE	
SENIORS D4.A :	BOSS TON FOOT (1)	ALFORTVILLE FC (2)	
SENIORS D4.B :	VILLENEUVE ACAE FOOTBALL (1)	ALFORTVILLE US (2)	
U18 D1 :	ALFORTVILLE US	U14 D3.B :	CHENNEVIERES SFC (1)
U18 D3.A :	BOISSY FC	U14 D4.A :	ARCUEIL COSM (2)
U18 D3.B :	SFC CHENNEVIERES (1)	U14 D4.B :	ASOMBA (1)
	ST MAUR VGA US (3)	U14 D4.C :	LUSITANOS US
	LIMEIL BREVANNES AJ (2)	U14 D4.D :	CHOISY AS (4)
	SANTENY SL (1)		ALFORTVILLE FC (1)
U16 D2.A :	CACHAN CO (2)	CDM D2 :	LIMEIL BREVANNES AJ (5)
U16 D3.A :	ALFORTVILLE US (2)		NUEVO UNO (2)
	VILLECRESNES US (1)	Anciens D2.B :	ULTRA MARINE AS
U16 D4.A :	ALFORTVILLE FC (1)	Anciens D3 :	TREMBLAY AJ (11)
U16 D4.B :	LIMEIL BREVANNES AJ (2)	Anciens D4 :	OPEK SPORTING CLUB

MATCH(S) REPORTE(S) A UNE DATE ULTERIEURE

U18 et Seniors : VILLEJUIF US 1 / CRETEIL LUSITANOS 1 du 11/12/22

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

2^{ème} appel de FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

U16 D3/ C : JOINVILLE RC / MAISONS ALFORT FC 3 du 03/04/22

Match perdu au club recevant, sans réponse aux deux appels de Feuille manquante

Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

Anciens D2/B : VILLEJUIF US (12) / CHOISY AS (11) du 27/03/22

U16 DA/A : CHOISY AS (3) / CRETEIL LUSITANOS US (5) du 27/03/22

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général –

Non utilisation de la feuille de match informatisée.

Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 03/04/2022) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (match perdu par pénalité)
U14 D4 St Maur VGA BRY FC Valenton FA Nogent FC	29/01/2022 12/03/2022 19/03/2022 19/03/2022		
U14 D3 Champigny FC Olympique Paris Espoir Créteil Lusitanos US Perreux FR	29/01/2022 19/02/2022 19/02/2022 19/03/2022		
U14 D2 Fresnes AAS	05/02/2022	19/03/2022	
U14 D1 ALFORTVILLE US	12/03/2022		
U16 D3 St Maur VGA	20/03/2022		
U16 D2 Ol Paris Espoir Gentilly AC	27/03/2022 27/03/2022		
U18 D3 CRETEIL FU	13/03/2022		
U18 D2 Hay les Roses	13/03/2022		
SENIORS D4 Lusitanos St Maur Arcueil COM AS Zenaga	06/02/2022 06/02/2022 20/03/2022		
SENIORS D2 US Villeneuve Ablon FRESNES AAS	13/02/2022 13/03/2022		
ANCIENS D4 ST Mandé FC	06/02/2022		
ANCIENS D1 Rungis US Ivry Desportiva	06/02/2022 13/02/2022		
FUTSAL D1 Vision Nova Maisons Alfort FC	18/03/2022 02/04/2022		
FUTSAL D2 ST Maurice AJ	26/03/2022		

ANNEXES

AMENDES

Club :	551657	A.S. ULTRA MARINE VITRY						
Dossier :	20177940	du	27/04/2022	Anciens D2 (94)/ Phase Unique	Poule B	23453835	24/04/2022	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	96	3eme Forfait Entraînant Forfait General			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	96	Amende : 3eme Forfait Entraînant Forfait General			26/04/2022	26/04/2022		100,00€

Club :	521869	ALFORTVILLE US						
Dossier :	20177922	du	27/04/2022	Seniors D2 (94)/ Phase Unique	Poule B	23390588	24/04/2022	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	95	2eme Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait			26/04/2022	26/04/2022		40,00€

Club :	516843	CHEVILLY LA RUE ELAN						
Dossier :	20156560	du	22/04/2022	Seniors D3 (94)/ Phase Unique	Poule A	23403675	10/04/2022	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			26/04/2022	26/04/2022		9,50€

Dossier :	20156561	du	22/04/2022	Seniors D3 (94)/ Phase Unique	Poule A	23403675	10/04/2022	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	92	Feuille De Match Irreguliere			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	92	Amende : Feuille De Match Irreguliere			26/04/2022	26/04/2022		9,50€

Dossier :	20178156	du	27/04/2022	Anciens D2 (94)/ Phase Unique	Poule B	23453836	24/04/2022	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			26/04/2022	26/04/2022		40,00€

Club :	500031	CHOISY LE ROI A.S.						
Dossier :	20178231	du	27/04/2022	U16 D4 (94)/ Phase Unique	Poule A	23824321	27/03/2022	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	90	Non envoi de la feuille de match après 2 réclamations			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	AMEN	Amende administrative			26/04/2022	26/04/2022		52,00€

Club :	537053	JOINVILLE R.C.						
Dossier :	20178052	du	27/04/2022	U16 D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	23824473	24/04/2022	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			26/04/2022	26/04/2022		40,00€

Club :	526258	LUSITANOS ST MAUR U.S.						
Dossier :	20178028	du	27/04/2022	U16 D2 (94)/ Phase Unique	Poule A	23451865	24/04/2022	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			26/04/2022	26/04/2022		40,00€

Club :	581617	OLYMPIQUE PARIS ESPOIR						
Dossier :	20177938	du	27/04/2022	Seniors D3 (94)/ Phase Unique	Poule B	23403770	24/04/2022	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	96	3eme Forfait Entraînant Forfait General			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	96	Amende : 3eme Forfait Entraînant Forfait General			26/04/2022	26/04/2022		100,00€

Club :	532125	PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.					
Dossier :	20177980	du	27/04/2022	Anciens D3 (94)/ Phase Unique	Poule B	23454188	24/04/2022

Personne :			C.D - DISCIPLINE				
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		26/04/2022	26/04/2022		40,00€

Club :	550378	SAINT MAURICE ASSOCIATION JEUNES					
Dossier :	20177899	du	27/04/2022	Futsal D2 (94)/ Phase 1	Poule U	24062372	22/04/2022
Personne :					C.D - DISCIPLINE		
Motif :	96	3eme Forfait Entraînant Forfait General		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	96	Amende : 3eme Forfait Entraînant Forfait General		26/04/2022	26/04/2022		100,00€

Club :	542396	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.					
Dossier :	20156704	du	22/04/2022	U18 D2 (94)/ Phase Unique	Poule B	23451350	24/04/2022
Personne :					C.D - DISCIPLINE		
Motif :	75	Demande Tardive de Délégué		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	75	Demande tardive de Délégué		26/04/2022	26/04/2022		46,00€

Club :	533511	TRAVAILLEURS PORTUGAIS IVRY C.					
Dossier :	20177990	du	27/04/2022	Anciens D4 (94)/ Phase 1	Poule U	23824609	24/04/2022
Personne :					C.D - DISCIPLINE		
Motif :	96	3eme Forfait Entraînant Forfait General		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	96	Amende : 3eme Forfait Entraînant Forfait General		26/04/2022	26/04/2022		100,00€

Club :	519839	VILLEJUIF U.S.					
Dossier :	20178226	du	27/04/2022	Anciens D2 (94)/ Phase Unique	Poule B	23453820	27/03/2022
Personne :					C.D - DISCIPLINE		
Motif :	90	Non envoi de la feuille de match après 2 réclamations		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	AMEN	Amende administrative		26/04/2022	26/04/2022		52,00€

Total Général :	769,00€
-----------------	---------